

# « Gibier » d'élevage : **DE LA CAGE AU CARNAGE**

Une enquête ASPAS sur l'élevage de faisans  
et de perdrix pour la chasse en France





## Indépendante, active et efficace

L'ASPAS est une association reconnue d'utilité publique et 100 % indépendante : une exception dans le paysage associatif de la protection de la nature.

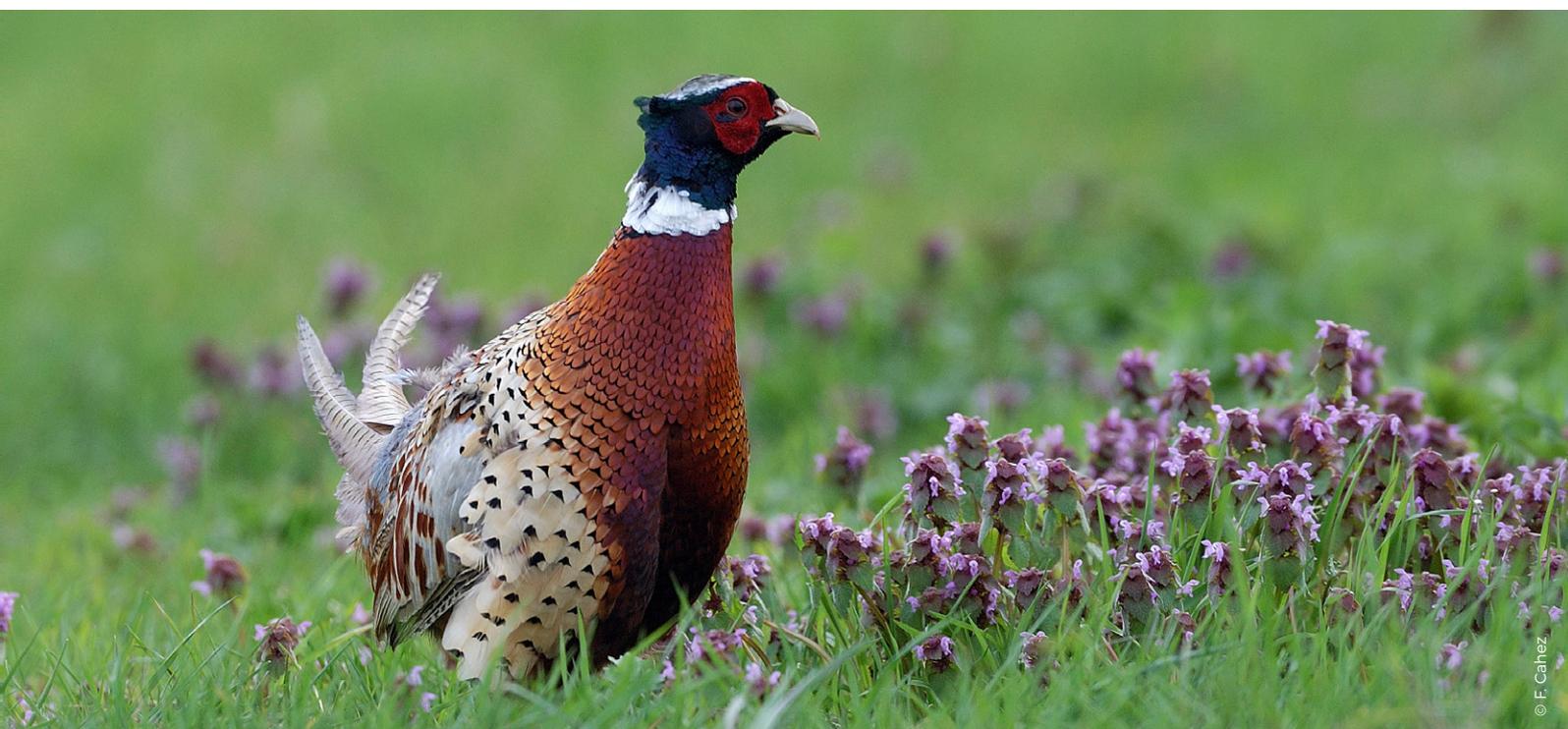
Loups, amphibiens, corneilles, renards, blaireaux... Elle défend les sans-voix de la faune sauvage, les espèces jugées insignifiantes, encombrantes, ou persécutées par la chasse.

Elle mobilise l'opinion publique, interpelle les élus et sensibilise tous les publics à la nécessité de protéger les milieux et les espèces.

Son savoir-faire juridique est unique. Depuis plus de 30 ans, elle a engagé plus de 3 000 procédures devant les tribunaux pour faire respecter et évoluer positivement le droit de l'environnement.

L'ASPAS crée des Réserves de Vie Sauvage® où aucune activité humaine n'y est autorisée, hormis la balade contemplative, amoureuse ou curieuse. Ce label est le plus fort niveau de protection en France.

Plus nous rendons à la nature sauvage des territoires où elle peut s'exprimer pleinement et librement, mieux nous retrouvons une place à notre mesure, sans démesure.



# SOMMAIRE

<b>Introduction</b> .....	p.4
<b>1. Quelle est la place de l'élevage dans la chasse ?</b> .....	p.5
<b>2. Faisans et perdrix : qui sont ces oiseaux ?</b> .....	p.7
<b>3. Faisans : historique et enjeux</b> .....	p.10
3.1. Les débuts de l'élevage intensif.....	p.10
3.2. Les lâchers actuels de faisans.....	p.11
3.3. La plus grosse filière d'élevage pour la chasse.....	p.12
<b>4. Les modes d'élevage des faisans et perdrix</b> .....	p.13
4.1. Accouplement et ponte.....	p.14
4.2. Naissance.....	p.15
4.3. Croissance.....	p.15
4.4. Alimentation et traitements.....	p.17
4.5. Transport.....	p.18
4.6. Lâcher.....	p.18
<b>5. Quels sont les impacts de l'élevage ?</b> .....	p.19
5.1. Impact sur les animaux élevés.....	p.19
5.2. Les impacts écologiques.....	p.25
5.3. Les impacts sanitaires liés aux élevages de faisans.....	p.28
<b>Conclusion</b> .....	p.29
<b>Bibliographie</b> .....	p.30
<b>Lexique</b> .....	p.37
<b>Annexe 1 : liste des élevages visités</b> .....	p.38

## Introduction

L'élevage des animaux pour le loisir de la chasse est une pratique ancienne, mais le nombre d'animaux élevés était extrêmement faible en comparaison de ce qui s'est produit à partir des années 1950, époque où l'élevage et l'importation d'animaux pour la chasse furent organisés à grande échelle en France.

Au cours de cette récente histoire, on peut estimer à environ un milliard le nombre d'animaux élevés et lâchés pour la chasse en France.

L'élevage du « gibier » est aujourd'hui une activité de haute importance : le secteur représente une « production » annuelle d'environ 30 millions d'animaux.

Les chiffres disponibles permettent d'estimer qu'un animal sur 4 tué à la chasse provient d'un élevage. Cette enquête de l'ASPAS s'intéresse aux animaux « petits gibiers » élevés pour la chasse, et plus particulièrement aux faisans et perdrix, les deux animaux les plus élevés en France.

En août 2018, l'ASPAS a visité 9 élevages français de faisans et de perdrix, et interrogé leurs propriétaires. Chaque élevage visité est mentionné par un numéro qui renvoie à la liste en annexe. Les informations recueillies sont intégrées dans le présent document qui propose un panorama des différentes pratiques d'élevage d'animaux pour la chasse en France, des conditions d'élevage et des différents impacts.

En septembre et octobre, nous avons complété cette enquête avec des images tournées en Vendée.

Dans ce document, les termes placés entre guillemets sont utilisés par les éleveurs ou dans les ouvrages spécialisés (« gibier », « production », « perte », etc.) ; nous n'avons pas utilisé toutes les expressions entendues chez les éleveurs (« fabriquer un oiseau », « produit fini », etc.).

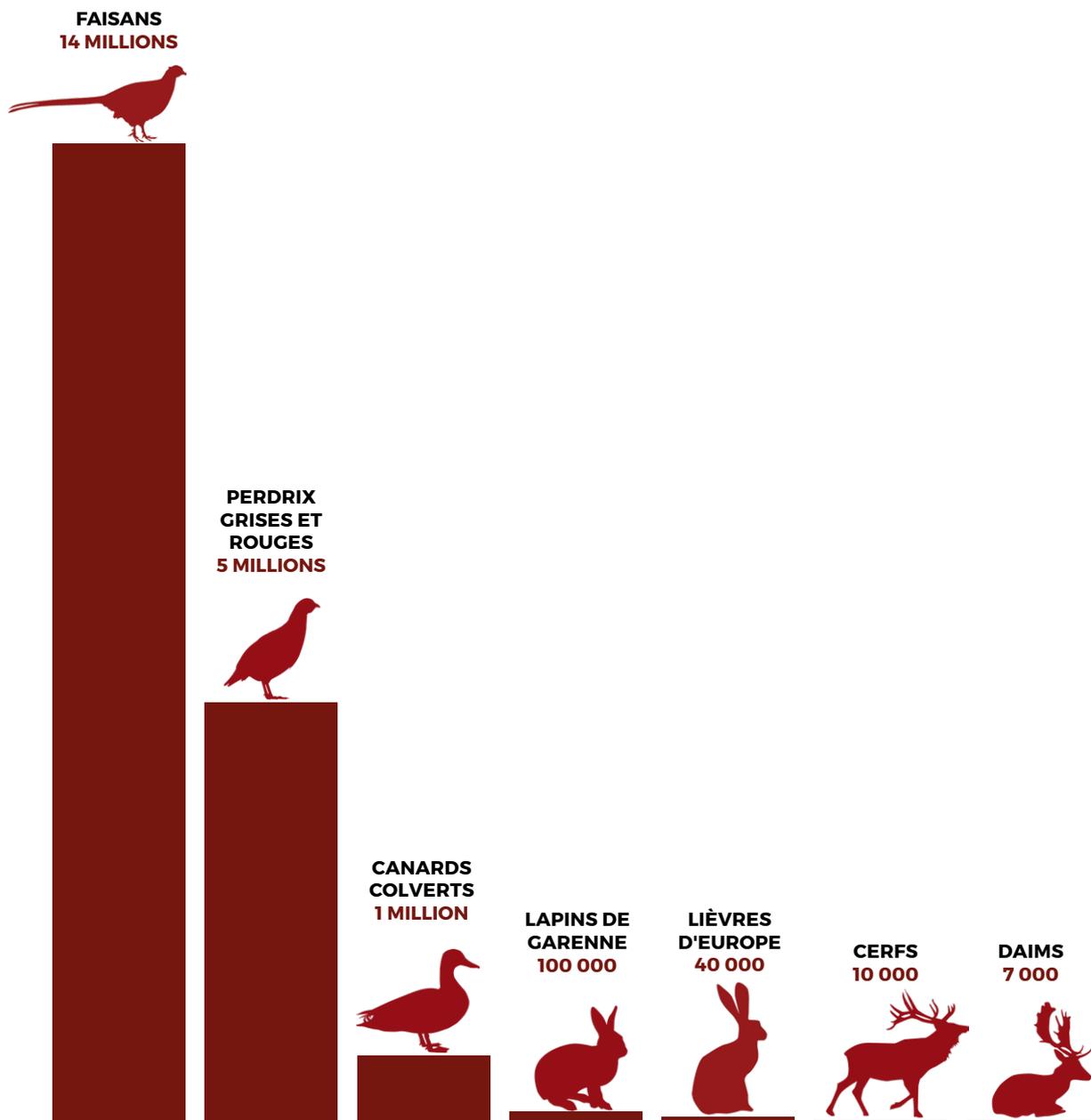




# 1. Quelle est la place de l'élevage dans la chasse ?

## 30 millions d'animaux élevés pour la chasse

D'après le Syndicat National des Producteurs de Gibier de Chasse (SNPGC), les élevages français d'animaux pour la chasse « produisent » chaque année environ 30 millions d'animaux<sup>1</sup>, dont 20 millions à destination de la France :



À cela s'ajoutent 10 millions d'œufs et de poussins de 1 jour destinés à l'export, principalement vers l'Angleterre et l'Espagne.

Le nombre d'animaux provenant d'élevages à l'étranger et lâchés en France ne semble pas connu.

## Beaucoup de petits élevages, quelques gros élevages

D'après le SNPGC, il y aurait 1 500 élevages de « gibier » en France. Les éleveurs rencontrés nous en ont présenté les différents formats :

1 - D'après le site du SNPGC [http://www.snpgc.fr/communiqués\\_presse.php](http://www.snpgc.fr/communiqués_presse.php)

- les élevages familiaux sans salarié,
- les élevages embauchant 1 à quelques salariés,
- les éleveurs pluriactifs (généralement agriculteurs),
- et enfin les élevages qu'on peut qualifier d'industriels, peu nombreux et concentrant une partie importante de la « production » française.

Tous les éleveurs rencontrés nous ont fait part de la domination de Gibovendée<sup>2</sup> dans la filière. Entreprise leader en France, elle livre des poussins de faisans et de perdrix chez des éleveurs dans tout le pays, et exporte notamment des animaux en Europe et en Amérique. Gibovendée a installé une « unité de production » en Angleterre et projette de devenir leader européen de l'élevage de « gibier » (sources : éleveurs).



## Un animal sur 4 tué à la chasse provient d'élevage

Les derniers chiffres disponibles concernant l'ensemble des animaux tués à la chasse en France, toutes espèces comprises, sont ceux issus d'une enquête déclarative réalisée par l'ONCFS et la FNC pour l'année 2013-2014 (Aubry *et al.*, 2016). La précédente enquête était celle de Landry & Migot (2000). À partir de ces résultats (qui n'incluent pas le piégeage), on peut estimer que : **6 à 8 millions d'animaux provenant d'élevage sont tués chaque année à la chasse, soit un quart des animaux tués à la chasse.**

Il ne paraît pas possible d'obtenir une estimation plus fine, car pour la plupart des espèces, le pourcentage d'animaux issus d'élevage parmi ceux tués à la chasse n'est pas connu assez précisément. L'écart important entre le nombre d'animaux élevés pour la chasse en France (environ 20 millions) et le nombre d'animaux d'élevage déclarés tués à la chasse (6-8 millions) s'explique en grande partie par le fait que beaucoup d'animaux lâchés ne survivent pas dans la nature suffisamment longtemps pour être tués par les chasseurs.

## Faisans et perdrix particulièrement prisés

La moitié des 10 espèces les plus chassées (représentant 16 millions d'animaux abattus par an, Aubry *et al.*, 2016) font l'objet d'élevages pour la chasse et le « repeuplement ».

Le « repeuplement » concerne des animaux d'élevage lâchés dans la nature dans l'objectif de renforcer des populations qui seront ensuite chassées. Ils ne sont théoriquement pas abattus... ou pas tout de suite. Mais leurs descendant, voire eux-mêmes, pourront l'être plusieurs mois ou années après.

Les perdrix grises, canards colverts, lapins de garenne, lièvres d'Europe tués à la chasse, sont en partie issus d'élevages. Les faisans communs, faisans vénérés, perdrix rouges, colins le sont majoritairement.



## Aspects réglementaires des lâchers

Les lâchers de « gibiers à plumes » (faisans, perdrix, canards, etc.) ne nécessitent pas d'autorisation. Ils peuvent être faits à tout moment de l'année (MAP, 2006 ; ONCFS, 2010). Ces lâchers doivent seulement faire l'objet d'un « enregistrement documentaire ». Cet enregistrement est très indirect : il doit avoir lieu sous forme d'un registre des sorties au niveau de l'élevage. Cette obligation ne s'applique pas aux groupements de chasse qui lâchent effectivement les faisans, même après les avoir élevés temporairement, si ceux-ci ont été préalablement acquis auprès d'un premier élevage, celui-ci étant le seul à devoir s'acquitter de l'enregistrement des sorties (MAP, 2006 ; ONCFS, 2010).

**Ces particularités réglementaires, ainsi que la faiblesse des contrôles par les services de l'État, expliquent pourquoi il est impossible de connaître le nombre de faisans lâchés**, si ce n'est par des estimations dont le degré d'imprécision est de l'ordre de plusieurs millions à l'échelle nationale. Cette imprécision apparaît objectivement gigantesque, d'autant plus si on la compare à l'extrême précision numérique des rares lâchers d'animaux historiquement effectués pour des raisons écologiques et non cynégétiques (lynx, ours...).

## Aspects socio-économiques de l'élevage

Les entretiens que nous avons réalisés avec des éleveurs et les sites internet d'éleveurs consultés nous permettent de présenter à titre d'exemple un ordre de grandeur des tarifs de vente. Souvent dégressifs avec la quantité, ces tarifs varient aussi selon les régions.

- Œuf de faisan/perdrix : 0,50 € - 1,50 €
- Poussin d'un jour de faisan/perdrix : 1 € - 3 €
- Faisan commun adulte : 9 € - 16 €
- Perdrix rouge/grise adulte : 7 € - 10 €

Un rapide calcul à partir des tarifs et du nombre d'animaux vendus permet d'estimer à quelques centaines de millions d'euros les sommes annuellement dépensées par les gestionnaires cynégétiques français pour acheter des animaux à lâcher.

Le SNPGC évoque 150 millions d'euros de chiffre d'affaire annuel pour l'ensemble de la filière d'élevage, toutes espèces confondues.

## 2. Faisans et perdrix : qui sont ces oiseaux ?

### Les faisans élevés pour la chasse

Les élevages français « produisent » chaque année 10 à 15 millions de faisans, destinés presque uniquement à la chasse. Le nombre de faisans déclarés abattus est de 3,2 millions par an. La différence entre le nombre de faisans lâchés et le nombre de faisans abattus s'explique en grande partie par le faible taux de survie des faisans lâchés, qui disparaissent avant de pouvoir être abattus (Tupigny, 1996 ; Mayot, 2006 ; Aubry *et al.*, 2016 ; SNPGC, non daté).

Deux espèces de faisans sont élevées pour la chasse, toutes deux sont originaires d'Asie : très majoritairement le faisan commun (*Phasianus colchicus*), appelé aussi faisan ordinaire ou faisan de Colchide ; très minoritairement le faisan vénéré (*Syrnaticus reevesii*).

### Le faisan commun

Le faisan commun est une espèce qui trouve probablement son origine il y a plus de 3 millions d'années dans des forêts du sud-est de la Chine, avant une dispersion dans la moitié sud de l'Asie et jusqu'au Caucase il y a 2,5 à 1,8 millions d'années (Kayvanfar *et al.*, 2016).

Son aire de répartition naturelle s'étend sur une vingtaine de pays, des côtes pacifiques chinoises aux rives géorgiennes de la Mer Noire (BirdLife International, 2016c).

En Europe de l'ouest, le faisan commun (« sauvage » ou lâché) fréquente les campagnes cultivées où il est lié à la présence de surfaces cultivées, d'autant plus qu'elles sont bordées de haies et de bosquets. Les adultes se nourrissent à 90 % de végétaux (pousses, bourgeons, baies, graines), complétés par des invertébrés. Les poussins consomment principalement des insectes capturés au sol ou sur la végétation (Oliosio & Mayot, 2015).

Les faisans communs passent l'hiver en groupes, souvent unisexes. Au printemps, certains mâles s'approprient chacun un groupe de femelles, sur un territoire de quelques hectares. À partir de mi-mars habituellement, la femelle pond 9 à 12 œufs au sol (Perox, 2010). L'incubation dure 23 à 25 jours (Mayot & Gavard-Gongallud, 2007). Les poussins sont nidifuges. Ils restent avec leur mère jusqu'à l'âge de 10 à 12 semaines. Le père ne participe qu'exceptionnellement à l'élevage des jeunes (Perox, 2010).



Faisan commun

© D. Daniels



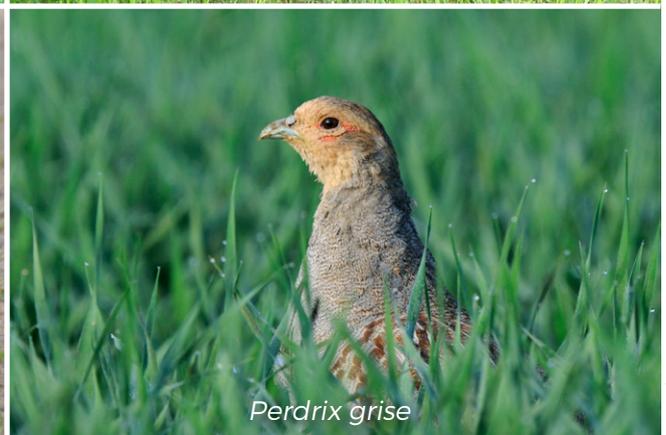
Faisan vénéré

© Moebius



Perdrix rouge

© R. Collange



Perdrix grise

© F. Calvez

## Le faisan vénéré

Le faisan vénéré est une espèce endémique des forêts du centre de la Chine. Son aire de répartition naturelle y est aujourd'hui fragmentée. Ses effectifs y sont en déclin ; l'espèce est menacée principalement par la déforestation, secondairement par la chasse (BirdLife International, 2016d).

Le faisan vénéré est classé « Vulnérable » sur la liste rouge mondiale des espèces menacées (BirdLife International, 2016d). Pour certains scientifiques (Zhou *et al.*, 2015), l'espèce devrait être classée dans la catégorie encore plus préoccupante « En danger » et surtout faire l'objet d'un plan de sauvetage national.

Les faisans vénérés ont été introduits en Angleterre à partir des années 1870 puis ailleurs en Europe et plus récemment à Hawaï (Pascal *et al.*, 2006).

Forestier dans son aire de répartition d'origine, le faisan vénéré reste forestier dans les zones de lâcher en France. Les adultes se nourrissent de pousses, bourgeons, graines, fruits secs et invertébrés. Les poussins consomment surtout des invertébrés (Bro, 2015a).



Les faisans vénérés sont sédentaires. Ils forment en hiver des groupes unisexes. Au printemps, les groupes se désagrègent et chaque mâle établit un territoire de quelques hectares dans lequel s'installe(nt) une ou plusieurs femelles. La ponte a lieu à partir de fin mars. La femelle couve ses 9 à 12 œufs pendant 24 à 26 jours. Les faisandeaux sont nidifuges et restent avec leur mère jusqu'à l'âge de 15 semaines (Bro, 2015a).

## Les perdrix élevées pour la chasse

D'après le SNPGC, 5 millions de perdrix grises et de perdrix rouges sont élevées en France.

### La perdrix rouge

La perdrix rouge (*Alectoris rufa*) est une espèce méditerranéenne. Le sud de la France fait partie de son aire de répartition naturelle. Dans le reste du pays, sa présence est due à des introductions pour la chasse à partir des années 1950.

La perdrix rouge s'adapte aux terres agricoles, aux vignobles aux garrigues. Largement répartie en France, l'espèce est plus commune dans le sud et dans le centre-ouest, tandis qu'elle est rare dans le nord et le nord-est. La population nicheuse française est estimée en 2008 entre 322 000 et 452 000 couples. Les effectifs sont en déclin, surtout à cause de l'intensification de l'agriculture et secondairement à cause d'une « pression de chasse qui peut être mal adaptée en raison des lâchers » (Ponce-Boutin, 2008 ; Olioso, 2015).

Il n'est actuellement pas possible de distinguer dans la nature une perdrix rouge « sauvage » d'une perdrix rouge lâchée à partir d'un élevage. L'ONCFS appelle « sauvage » une perdrix ayant survécu jusqu'au printemps (Ponce-Boutin *et al.*, 2012). La plupart des perdrix rouges tuées à la chasse sont issues de lâchers (Olioso, 2015).

Plusieurs centaines de milliers de perdrix rouges sont lâchées chaque année un peu partout en France à des fins cynégétiques (Olioso, 2015). Une enquête de l'ONCFS indique qu'une centaine de perdrix rouges sont lâchées en moyenne par commune (Ponce-Boutin, 2012).

### La perdrix grise

La perdrix grise (*Perdix perdix*) est indigène en France. Deux sous-espèces sont présentes. Toutes les deux sont chassées :

- la perdrix grise « de plaine » (*Perdix perdix perdix* et/ou *Perdix perdix armorica* selon les auteurs), liée aux grandes plaines céréalières ;

- la perdrix grise « de montagne » (*Perdix perdix hispaniensis*), qui fréquente des landes et pelouses d'altitude.

La perdrix grise « de plaine » est surtout présente dans le centre-ouest et le nord du pays, plus disséminée ailleurs. La perdrix grise « de montagne » n'est présente que dans les Pyrénées. Les effectifs nicheurs sont estimés en 2008 à environ 800 000 couples de perdrix grises de plaine et 3 000 couples de perdrix grises de montagne. Ces effectifs sont en déclin mais ceci est difficile à évaluer avec précision du fait des lâchers (Bro *et al.*, 2012 ; Bro, 2015b).

Dans les années 2000, l'ONCFS estime le nombre de perdrix grises lâchées annuellement en France entre 1,35 et 2,16 millions. Des lâchers de perdrix grises sont pratiqués dans 17 % des communes françaises.

La dernière enquête réalisée par l'ONCFS/FNC pour la saison 2013-2014 permet d'estimer à 970 000 le nombre de perdrix grises de plaine abattues à la chasse ; le nombre de perdrix grises de montagne abattues n'est pas connu par cette enquête (Aubry *et al.*, 2016).

La proportion d'oiseaux issus de lâchers parmi ceux tués à la chasse n'est pas connue (Bro & Reitz, 2008).

## 3. Faisans : historique et enjeux

### 3.1. Les débuts de l'élevage intensif

L'élevage et l'importation d'animaux pour la chasse en France se sont fortement développés à partir de la fin des années 1960.

Jusque dans les années 1990, les lâchers de faisans communs n'atteignaient que rarement leur objectif d'implanter des populations dans la nature. D'après l'ONCFS & la FDC (in Mayot & Gavard-Gongallud, 2007), les « repeuplements » des années 1987-1998 étaient un « échec total ou partiel » dans 81 % des cas.

Mauvaise sélection agronomique des souches de faisans (caractères pas assez « sauvages »), méthodes inadaptées d'élevage et de lâchers, carence de gestion des milieux et des pratiques de chasse permettent a posteriori d'expliquer ces « échecs » historiques, selon les spécialistes cynégétiques (Mayot & Gavard-Gongallud, 2007).

### L'optimisation de l'élevage

À partir de la fin des années 1990, les pratiques ont évolué pour favoriser le maintien et la reproduction dans la nature des faisans issus de lâchers.

Les lignées de faisans d'élevage ont été « améliorées », selon la terminologie agronomique utilisée par les éleveurs. Les territoires de chasse ont été « gérés » de façon plus favorable aux faisans, profitant aussi de l'avènement des jachères. La chasse a été organisée de façon plus propice au maintien des faisans : moins d'abattages immédiats sur les lieux de lâchers de « repeuplement ». La lutte contre les prédateurs naturels sur les lieux de lâchers s'est intensifiée (Mayot & Gavard-Gongallud, 2007).



Dès lors, les tentatives d'implanter des populations de faisans dans la nature ont été plus efficaces, avec un taux de réussite dépassant les 50 % pour les opérations de lâchers des années 1997-2002 (Mayot & Gavard-Gongallud, 2007).

Au début des années 2000, une enquête nationale permettait d'identifier 164 populations de faisans « sauvages » en France (Mayot & Gavard-Gongallud, 2007).

### Le rôle de l'ONCFS

Dès la fin des années 1960, l'ONCFS a mis en place un élevage « conservatoire » de faisans à Auffargis (Yvelines). L'objectif était encore dans les années 2000 de « produire » des faisans au caractère « sauvage » destinés aux « repeuplement » des différentes régions de France (Mayot, 2006 ; Thémé et al., 2006).



Pour alimenter cet élevage, des faisans sauvages sont régulièrement capturés dans des régions françaises où existent des populations sauvages depuis plusieurs années. Des faisans ont aussi été capturés en Chine. Ces oiseaux de différentes origines sont utilisés comme reproducteurs en captivité (Mayot, 2006 ; Thémé et al., 2006).

Plusieurs milliers de faisans ainsi « produits » par l'élevage de l'ONCFS sont vendus chaque année pour des lâchers dans différentes régions de France (Mayot, 2006 ; Thémé et al., 2006).

## Le rôle de l'INRA

Depuis les années 1980, l'INRA étudie l'élevage des faisans. Ses chercheurs publient des articles sur l'optimisation de la « production » de faisans.

Cette recherche scientifique sur l'optimisation des méthodes d'élevage concerne par exemple l'alimentation des faisans, dans le but d'accélérer leur croissance pour la boucherie et/ou dans le but d'obtenir des oiseaux suffisamment vifs pour une utilisation cynégétique (Melin & Labier, 1988 ; Richard & Petitjean, 1989 ; Ricard et al., 1991).

Les recherches de l'INRA concernent aussi la reproduction des faisans. Il s'agit d'augmenter leur « productivité » en élevage et/ou de pratiquer une sélection ayant pour objectif d'obtenir des oiseaux plus aptes à survivre et à se reproduire dans la nature (Petitjean et al., 1986 ; Melin & Damange, 2002 ; Damange et al., 2005).

## 3.2. Les lâchers actuels de faisans

### La volonté affichée : créer des populations sauvages

Les gestionnaires cynégétiques insistent et communiquent depuis plusieurs décennies sur la nécessité d'effectuer des lâchers destinés à favoriser la reproduction des faisans dans la nature.

Pour ce faire, les lâchers n'ont théoriquement pas lieu seulement à l'ouverture de la chasse en automne, mais aussi dès le printemps pour permettre la reproduction des faisans dans la nature. Des « plans de chasse » sont mis en place pour préserver dans un premier temps les oiseaux lâchés, particulièrement les femelles pour la reproduction (Mayot & Gavard-Gongallud, 2007).

### La réalité : des lâchers pour le tir immédiat

Le discours des responsables cynégétiques sur les objectifs de « repeuplement » est tempéré par l'ANSES qui indique (2016) que « **Les mortalités liées à la chasse ont généralement lieu dans les heures et jusqu'à quelques jours suivant les lâchers.** ». Dans les chasses privées commerciales, l'ANSES ajoute que les faisans « *sont lâchés en vue de tirs le jour même, en essayant de lâcher un nombre d'oiseaux adapté au nombre de chasseurs pour limiter des pertes onéreuses en oiseaux.* »

Ce constat est confirmé par tous les éleveurs que nous avons rencontrés. De même que les perdrix, les lâchers de faisans sont de nos jours effectués en immense majorité pendant la période de chasse. Tous les éleveurs interrogés livrent :

- l'essentiel de leur « production » annuelle à l'occasion de l'ouverture de la chasse et lors des week-ends qui suivent, de façon décroissante jusqu'à la clôture de la chasse

- l'essentiel de leurs faisans le vendredi et le samedi, pour des lâchers entre le vendredi et le dimanche, c'est-à-dire la veille ou le matin de la chasse.

Les lâchers printaniers pour le « repeuplement » sont très marginaux. Tout au plus une petite partie des faisans est lâchée au cours du mois d'août, dans le but que les oiseaux puissent adopter un comportement un peu plus farouche pendant les quelques jours à quelques semaines qui précèdent l'ouverture de la chasse en septembre (sources : éleveurs).

## Une population sauvage très faible en comparaison des lâchers

D'après les suivis de l'ONCFS/FNC, les effectifs nationaux de faisans communs « sauvages » (c'est-à-dire qui survivent à un hiver et tentent de se reproduire au printemps) ont été estimés en 2008 de 320 000 à 500 000 individus ; ils sont répartis dans un millier de populations différentes. La tendance est à l'« *augmentation modérée* » depuis les années 1990. Un indice d'abondance permet de mettre en évidence une augmentation des effectifs à 2,85 % par an entre 2008 et 2014 (Reitz & Mayot, 2012 ; ONCFS, 2014 ; Olioso & Mayot, 2015).

Les effectifs et l'état des populations « sauvages » restent toutefois difficiles à distinguer des effectifs issus de lâchers, puisque certains faisans sont lâchés au printemps.

Les faisans communs « sauvages » sont répartis dans l'ensemble du pays, sauf en montagne. Les régions où les faisans communs « sauvages » seraient plus abondants semblent être le nord, le centre-ouest et le sud-ouest (ONCFS, 2014 ; Olioso & Mayot, 2015).

À raison de 10 à 15 millions de faisans lâchés par an (Tupigny, 1996 ; Mayot & Gavard-Gongallud, 2007 ; Mayot, 2013), on estime que plusieurs centaines de millions de faisans d'élevage ont été lâchés en France depuis les années 1960.

Malgré ces effectifs uniques dans l'histoire des lâchers d'animaux en France, malgré l'encadrement par des scientifiques d'établissements publics affichant depuis plusieurs décennies la volonté d'implanter des populations « sauvages », ceci est très loin de permettre aux chasseurs de disposer d'effectifs « sauvages » suffisants pour leur tableau de chasse annuel.

### Faisan vénéré : une population sauvage faible et liée aux lâchers

La répartition des faisans vénérés à l'état sauvage en France est liée à l'historique des lâchers et surtout aux lâchers contemporains. En 1988 (Roodbrouck *et al.*), en plus des introductions récentes, l'ONCFS recensait 31 populations entretenues par des lâchers et 16 populations paraissant se maintenir sans nouveaux lâchers.

Des faisans vénérés libres sont observés de façon éparse dans le pays, surtout dans la moitié nord. Mais la persistance des lâchers ne permet pas d'estimer les effectifs sauvages. La reproduction des faisans vénérés dans la nature aujourd'hui en France semble faible (Bro, 2015a).

## 3.3. La plus grosse filière d'élevage pour la chasse

Parmi les animaux élevés et lâchés pour la chasse, les faisans sont ceux qui le sont en plus grand nombre au niveau national, avec 10 à 15 millions d'individus chaque année (Tupigny, 1996 ; Mayot, 2006 ; SNPCC, non daté).

L'immense majorité de ces faisans sont des faisans communs. À titre de comparaison, la population de cette espèce à l'état sauvage dans l'ensemble de l'Europe est estimée entre 8 et 11 millions d'individus matures (BirdLife International, 2015).

**On lâche chaque année en France à peu près autant de faisans qu'il en existe à l'état sauvage dans toute l'Europe.**

## Les animaux parmi les plus chassés

Toutes espèces confondues (élevées ou sauvages), **le faisan commun est la deuxième espèce la plus chassée au niveau national** après le pigeon ramier (Aubry *et al.*, 2016).



Un chasseur sur deux tue au moins un faisan chaque année (Mayot & Gavard-Gongallud 2007). C'est loin d'être le cas pour la plupart des autres espèces chassées.

La dernière estimation obtenue par l'ONCFS et la FNC pour la saison 2013-2014 (Aubry *et al.*, 2016) est de 3,2 millions de faisans abattus : 3 064 219 ( $\pm 4$  %) faisans communs et 110 753 ( $\pm 15$  %) faisans vénérés.

Selon Mayot & Gavard-Gongallud (2007), **90 à 95 % des faisans tués à la chasse sont issus de lâchers**. Plus récemment, l'ONCFS n'est pas en mesure de préciser ce pourcentage mais indique que « l'essentiel » des faisans tués à la chasse sont des oiseaux d'élevage (Aubry *et al.*, 2016).

Plusieurs types de chasse aux faisans sont pratiqués : principalement la chasse « devant soi » (chasseur seul ou en petit groupe, avec ou sans chien), dans une moindre mesure la battue. Celle-ci est surtout pratiquée dans les vastes plaines agricoles, pour faciliter l'abattage de faisans dispersés sur une grande superficie. Enfin la chasse à l'arc et la chasse « au vol » avec un rapace d'élevage (Rio, 2001) sont extrêmement minoritaires.

**Presque tous les éleveurs de faisans que nous avons interrogés nous disent l'attrait de beaucoup de chasseurs pour des faisans plutôt massifs (pour la consommation) et peu aptes à la fuite (pour la facilité d'approche).**

Les volontés historiques affichées par le milieu cynégétique de créer de toutes pièces, avec les faisans, un « gibier sauvage » abondant, se sont soldées par un échec : la chasse des faisans, telle qu'elle est pratiquée depuis des décennies, nécessite encore des lâchers massifs.

En revanche, cette politique historique est un succès en termes d'intérêt cynégétique et commercial, dans la mesure où la demande a été, et reste encore très forte, malgré une diminution récente due surtout à la baisse du nombre de chasseurs et à l'attrait pour la chasse aux sangliers.

## 4. Les modes d'élevage des faisans et perdrix

Les visites que nous avons réalisées, les observations et les entretiens avec les éleveurs, complétés par la consultation de manuels (Menassé, 2007 ; Chatenet, 2014), nous permettent de décrire les principales étapes de l'élevage. Ceci concerne essentiellement des élevages de taille modeste et ne prétend pas cerner toutes les pratiques existantes.

Les faisans et perdrix sont généralement élevés dans des volières à l'état subadulte et adulte, tandis que les poussins et les jeunes (jusqu'à 3-6 semaines) sont maintenus en bâtiment. Le SNPGC a mis en place une charte définissant certaines conditions d'élevage<sup>1</sup>.

## 4.1. Accouplement et ponte

### Des oiseaux contraints de se reproduire en cage

La reproduction est gérée de deux manières :

1. Soit les oiseaux sont placés dans des petites volières où ils pondent au sol (parfois avec éclairage artificiel pour avancer en hiver la saison de ponte des faisans - éleveur 1) ; les œufs sont ramassés par l'éleveur. Ceci ne semble pratiqué que de façon très marginale, par certains petits élevages de faisans.
2. Soit les reproducteurs sont placés dans des cages en continu pendant 2 à 3 ans avant d'être remplacés. Ceci semble systématiquement le cas dans les élevages de perdrix et dans la plupart des élevages de faisans qui pratiquent la reproduction.



Les cages (« parquets de ponte ») sont alignées dehors à environ un mètre de haut, pour faciliter les manipulations. Loin des conditions de ponte naturelle dans un nid douillet, ces cages sont en grillage y compris leur sol afin que les fientes tombent hors de la cage ; celui-ci est légèrement incliné pour que les œufs roulent jusque dans une gouttière où ils sont récoltés par l'éleveur ; il y a un recoin abrité. Dans le cas des faisans, une cage contient un mâle et jusqu'à 9 femelles. Dans le cas des perdrix, elle contient un mâle et une femelle.

La surface des cages est d'environ 1 x 0,5 m pour 2 perdrix ; 1 x 1 m pour 6 à 9 faisans ; la hauteur des cages est d'environ 0,50 m.

Un éleveur nous explique que, lorsqu'on met en présence un mâle et une femelle perdrix, le mâle tue parfois la femelle. Ceci n'est pas connu pour avoir lieu dans la nature, étant donné qu'un oiseau victime d'hostilité de la part d'un congénère peut s'enfuir.

Les oiseaux reproducteurs sont remplacés après 2 à 3 ans car leur productivité baisse. Ils sont alors vendus pour la chasse. Quand bien même ils échapperaient aux chasseurs (ce qui est peu probable), comment imaginer que ces oiseaux soient capables de survivre en pleine nature, après 3 années de captivité ?



Bien que les cages soient placées en extérieur dans les élevages visités, les éleveurs apportent un éclairage artificiel sur les cages pour avancer la période de ponte. Ainsi augmentée, celle-ci s'étale généralement de février à juillet.

L'insémination artificielle des perdrix et des faisans est pratiquée par certains gros élevages (sources : éleveurs).

## 4.2. Naissance

Les œufs sont stockés puis placés en incubateur. Les incubateurs utilisés par les petits élevages peuvent contenir 20 000 œufs. **L'élevage de Chambretau (Vendée) annonce une capacité de 1,5 millions d'œufs<sup>1</sup>.**

Avant éclosion, les œufs sont transférés en éclosoir (boîtes), sous des appareils chauffants.

Dès la naissance, les poussins sont triés et ceux présentant des malformations sont éliminés, ce qui représenterait environ 0,5 % des poussins (éleveurs 1, 2, 3).

Dans le cas où les « poussins d'un jour » sont vendus à des élevages qui ne pratiquent pas eux-mêmes la reproduction, ils sont alors chargés dans des caisses.

La méthode suivante est décrite par un des principaux « accoueurs » français<sup>2</sup> :

*« Aussitôt éclos, les poussins sont conditionnés à l'aide d'une machine automatisée dans des emballages à usage unique. Toutes les caisses sont identifiées et étiquetées pour la livraison. Les poussins sont stockés dans une salle à part en attente d'expédition. »*

Ce processus permet qu'il n'y ait aucune intervention manuelle entre l'éclosion de l'œuf et l'arrivée du poussin dans la caisse de transport qui est ensuite chargée dans le camion de livraison ; une machine compte les poussins de manière à les stocker en nombre standardisé dans chaque caisse (sources : éleveurs).

La brochure d'un autre élevage important<sup>3</sup> montre qu'un « tri des poussins » est pratiqué sur un tapis roulant par du personnel, suivi d'une « mise en boîte automatique ».

Dans les petits élevages, toutes ces opérations se font manuellement.

La grande majorité des éleveurs ne pratiquent pas la reproduction et achètent des poussins de 1 jour à des gros élevages. Gibovendée est le fournisseur de poussins de la plupart des élevages que nous avons visités.

## 4.3. Croissance

Qu'ils soient arrivés par camion ou nés sur l'exploitation, les poussins de un jour sont placés en « poussinière », c'est-à-dire au sol dans un hangar chauffé, sans présence d'oiseau adulte, avec nourriture et eau. La charte du SNPGC préconise un nombre maximal de 35 poussins par m<sup>2</sup> pour les faisans, 50 pour les perdrix.

L'éclairage est géré de différentes manières selon les éleveurs : rythme jour/nuit, éclairage constant, tamisé ou non, ou enfin pénombre constante.

### Des poussins qui grandissent dans l'obscurité

L'éleveur 2 nous dit, démonstration à l'appui, laisser les poussins de faisans et de perdrix grises âgés de quelques jours **dans le noir presque complet pendant plusieurs semaines**, pour éviter qu'ils ne s'agressent mutuellement (« picage »). Pour la même raison, l'éleveur 8 nous montre qu'il laisse les faisandeaux **en permanence dans la pénombre**. La lumière est allumée seulement lorsque l'éleveur vient s'occuper des oiseaux (nourrissage, ramassage des morts, etc.). D'autres éleveurs interrogés nous disent que la mise à l'obscurité est un moyen classiquement utilisé dans le cas de densités d'oiseaux considérées comme élevées, pour limiter les agressions.

1 - <http://www.chambretau.fr/la-cyनेgeticulture-a-chambretau/>

2 - Élevage Gibocéan, groupe Gibovendée [http://www.gibocéan.fr/la\\_methode.htm](http://www.gibocéan.fr/la_methode.htm)

3 - Chambretau, 2013, <http://www.chambretau.fr/la-cyनेgeticulture-a-chambretau/de-loeuf-a-lanimal/>

## L'appareillage anti-agression

**Sur tous les faisandeaux et perdreaux à partir de l'âge de quelques jours à quelques semaines, l'éleveur installe un ustensile en plastique dans le bec, destiné à éviter ou limiter le « picage », c'est-à-dire les coups de becs entre oiseaux.**

Les agressions entre faisans ou entre perdrix sont en effet inévitables en élevage (sources : éleveurs). L'ustensile est fixé dans les narines, à la base du bec, sur les jeunes oiseaux et retiré avant la vente. Plusieurs modèles sont utilisés.

L'« anneau » est utilisé chez les perdrix et parfois chez les jeunes faisans. Il perce la cloison nasale et passe entre les mandibules, dans le bec ; il gêne manifestement la déglutition d'éléments de taille non standardisée, mais ceci n'est guère contraignant pour l'éleveur car les oiseaux sont nourris avec de l'aliment industriel adapté ; après plusieurs semaines, le bec pousse autour de l'anneau, entraînant une malformation systématiquement visible (sources : éleveurs) que nous avons pu observer.

Presque toujours utilisé chez les faisans à partir de quelques semaines d'âge, le « couvre-bec italien » est clipsé dans les narines. D'autres modèles perforent la cloison nasale. Lorsque l'ustensile est retiré au moment de mettre l'oiseau en caisse de transport pour la livraison au client, il arrive que l'oiseau saigne (sources : éleveurs).





© ASPAS

## La sortie en volière

Après 1 à 3 semaines en bâtiment, les faisandeaux et perdreaux sont installés en extérieur dans des petites volières (« prévolières »). Leur superficie peut être de quelques dizaines de mètres de côté. Plusieurs centaines d'oiseaux y sont placés pendant plusieurs semaines, puis ils sont mis dans des volières plus grandes, de superficie très variable. Une surface correspondant à 2 m<sup>2</sup> par faisan est préconisée (Massé, 2007), voire 3 m<sup>2</sup> minimum selon la charte du SNPGC. Pour les perdrix, cette charte préconise une surface de 0,7 m<sup>2</sup> minimum par individu, et des volières longues d'au moins 25 m et hautes d'au moins 2 m.

## 4.4. Alimentation et traitements

Les faisans et les perdrix sont nourris avec de l'aliment « complet », livré par une entreprise. Comme pour tout élevage, la nature de l'aliment varie selon l'âge des animaux. L'aliment destiné aux reproducteurs en cages est conçu pour faciliter et augmenter la ponte.

Dans certains élevages, cet aliment industriel est complété pour les oiseaux adultes avec des céréales. Dans les volières, les oiseaux peuvent consommer un peu de végétation qui pousse spontanément ou qui est semée. Certains éleveurs plantent du maïs dans les volières.

**Tous les éleveurs que nous avons interrogés appliquent de façon systématique un traitement anticoccidien et un vermifuge.** Ces produits sont incorporés dans l'eau et/ou dans l'aliment ; l'aliment « complet » industriel peut contenir le produit.

De nombreux autres produits sont utilisés en préventif ou en curatif (Menassé, 2007 ; Chatenet, 2014) :

- Des antibiotiques : streptomycine (contre les aspergillose, colibacillose, pullorose, coryza infectieux...), chloromycétine (contre le typhus), chlorure de streptomycine calcique (contre l'entérite), auréomycine (contre les listériose, pseudo-tuberculose, tularémie), terramycine (contre la pullorose) et autres (contre les choléra, érythoblastose, lymphomatose, salmonellose, septicémie, typhus...)
- Des vaccins (contre la diphtéro-variole, l'encéphalomyélite...).

Pour l'entretien sanitaire des bâtiments, divers produits sont utilisés, parmi lesquels (Wauty, non daté) : Dettol (virucide et bactéricide) ; Isobétadine (virucide, bactéricide, fongicide) ; Ecutan (virucide, bactéricide, fongicide).

## 4.5. Transport



Plusieurs méthodes existent pour attraper les oiseaux dans les volières : épuisette, capture à la main, battue avec des humains ou avec un chien de berger, etc. Quelle que soit la méthode, elle est source d'un stress important chez les oiseaux.

Les oiseaux sont ensuite placés dans des caisses de transport (5-10 oiseaux par caisse). Puis elles sont livrées en camion chez les clients où le plus souvent, elles sont déposées en l'absence de ceux-ci : sociétés de chasse, chasses privées, chasses commerciales, fédérations de chasse, autres élevages (sources : éleveurs).



## 4.6. Lâcher

L'éleveur laisse les caisses chez le client ; les oiseaux y restent souvent plusieurs heures voire la nuit avant que celui-ci ne les transporte à son tour vers le site de lâcher (sources : éleveurs).

Comme dans le cas des faisans, quelques perdrix sont lâchées en août voire au printemps, **mais l'immense majorité d'entre elles sont lâchées à l'ouverture de la chasse et pendant toute la saison. Les lâchers ont essentiellement lieu le vendredi et le samedi, pour la chasse du jour ou du lendemain.** Tous les éleveurs interrogés nous ont confirmé ceci, bien que les communications du monde cynégétique assurent souvent que les lâchers de printemps sont favorisés.

Une enquête de l'ONCFS (Bro *et al.*, 2012) confirme cette tendance pour les perdrix grises : **dans 96 % des cas, les lâchers ont « des fins cynégétiques immédiates »** ; dans 4 % des cas, ils ont des fins de « repeuplement » (pendant lequel la chasse est suspendue).

Sur 75 % des communes qui les pratiquent, les lâchers ont lieu « *juste avant ou pendant l'ouverture de la chasse* (lâchers dits « *de tir* ») ». Sur 37 % des communes, les lâchers ont lieu pendant l'été (lâchers dits « *de chasse* ») ; la différence entre ces deux terminologies consiste en une période de quelques semaines ou mois pendant lesquels les perdrix lâchées ne sont pas abattues.



© ASPAS

## 5. Quels sont les impacts de l'élevage ?

### 5.1. Impact sur les animaux élevés

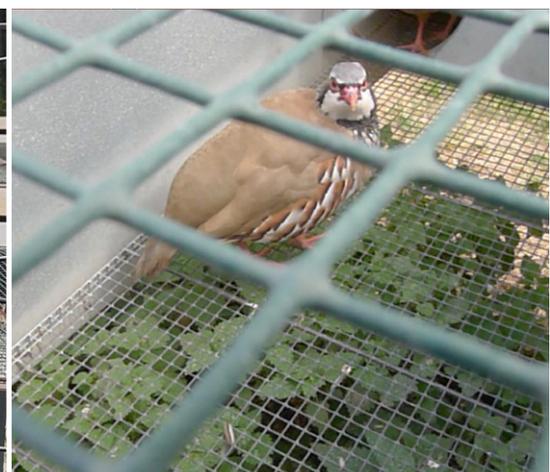
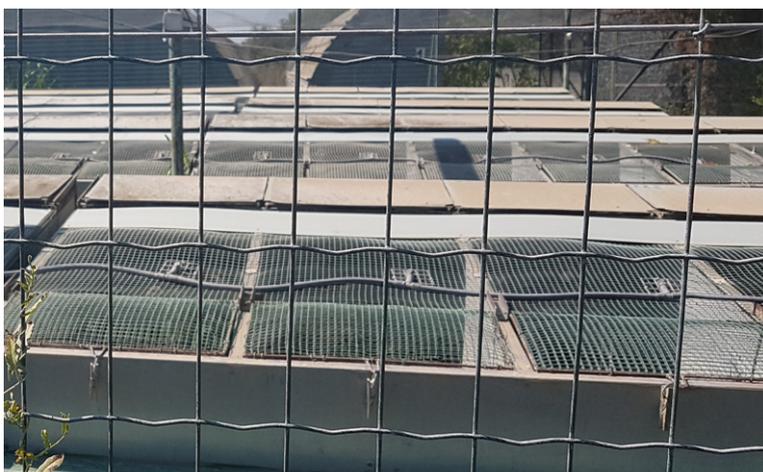
#### 5.1.1. Des conditions d'élevage incompatibles avec les besoins biologiques des animaux

Dans toutes les situations d'élevage connues d'animaux pour la chasse, y compris les petites exploitations familiales, les conditions d'élevage paraissent objectivement incompatibles avec les impératifs biologiques des espèces utilisées. Pas totalement domestiquées, celles-ci vivent en effet sur de vastes surfaces dans la nature, dans des densités d'individus extrêmement faibles en comparaison avec celles des élevages, et selon des interactions sociales entre individus (apprentissage, famille, cohésion, compétition, agression) totalement incompatibles avec la densité constatée en élevage.

#### Des animaux en cage

Les faisans et perdrix élevés en cage vivent dans un espace inférieur à 0,3 m<sup>3</sup>, sur un sol grillagé inconfortable.

En été, la structure métallique des cages installées en extérieur entraîne une forte augmentation de la température sous l'effet du soleil. La chaleur dans les cages peut devenir insupportable pour les perdrix et les faisans, aux dires des éleveurs eux-mêmes ; ils utilisent un léger arrosage automatique censé rafraîchir les oiseaux. Dans un élevage en cage du sud de la France en août, nous avons observé des perdrix haletant, bec ouvert.



© ASPAS

Dans les volières qui les maintiennent au sol, il semble admis que **les faisans et perdrix soient soumis à un stress qui influe négativement sur leur santé** (Krystianiak *et al.* 2007, in Asharf *et al.*, 2015).

## Des oiseaux qui grandissent avec un anneau dans le bec

La pose d'anneaux ou autres ustensiles en plastique dans ou sur le bec est pratiquée dans tous les élevages de faisans et perdrix que nous avons visités, afin de limiter les agressions entre individus inévitables en élevage.

### **La densité et la promiscuité de ces oiseaux y sont incompatibles avec leur comportement naturel.**

Dans la nature, ces espèces territoriales ne vivent pas en groupes de milliers d'individus dans quelques mètres carrés (poussins) ou ares (adultes), mais en solitaire, en couple ou en groupes de quelques individus évoluant sur plusieurs dizaines à centaines d'hectares (Oliosio, 2015 ; Oliosio & Mayot, 2015).

Ces ustensiles sont maintenus sur les oiseaux pendant presque toute leur phase de croissance puis à l'âge adulte. Étant retirés juste avant la vente, elle-même ayant lieu juste avant le lâcher, lui-même précédant souvent de près la mort des oiseaux, on peut affirmer que ces animaux portent pour la plupart cet ustensile pendant la plus grande partie de leur -courte- vie.

De façon assez surprenante, les éleveurs interrogés ne considèrent pas ces ustensiles comme très gênants pour les oiseaux, malgré des blessures parfois observées. Pourtant **« la pose d'anneaux chez les faisans et les perdrix grises génère du stress et des difficultés d'adaptation entraînant des mortalités »** (Chatenet, 2014).



© ASPAS

## Des oiseaux qui grandissent dans l'obscurité

Les poussins de faisans et de perdrix sont parfois élevés dans le noir presque complet, pour limiter les agressions entre individus.

En plus de l'impact immédiat sur le ressenti des oiseaux, on peut s'interroger sur les conséquences physiologiques et comportementales de ce traitement appliqué pendant l'essentiel de leur croissance. En effet, il s'agit d'espèces diurnes chez lesquelles la vue est un des sens les plus développés et les plus importants pour tous les moments de leur vie (déplacement, recherche de nourriture, évitement des prédateurs, interactions sociales, reproduction, etc.).



© ASPAS

## **Privés de liens parentaux et sociaux**

Quel que soit le mode d'élevage des faisans et perdrix, les poussins et jeunes oiseaux n'ont aucun contact avec leur mère et grandissent par groupes de plusieurs centaines à plusieurs milliers, à l'écart de tout oiseau adulte.

Dans la nature, les jeunes faisans et perdrix sont élevés par leur mère pendant 10 à 15 semaines, avec parfois leur père et/ou d'autres adultes. Ils ont besoin des adultes, particulièrement de leur mère, pour l'apprentissage de la recherche de nourriture, de la vie sociale et de l'évitement des prédateurs (Bro & Mayot, 2006 ; Peroux, 2010 ; ONCFS, 2013b ; Bro, 2015a).

En élevage, cette absence d'éducation parentale et d'apprentissage de la vie sauvage explique vraisemblablement le faible taux de survie des faisans et perdrix lâchés dans la nature. Tous les éleveurs que nous avons rencontrés déplorent la présence des prédateurs naturels qui entraîne une mortalité considérée comme élevée des oiseaux lâchés. Mais aucun ne semble déplorer les carences comportementales des oiseaux inhérentes au mode d'élevage.

### **5.1.2. La mortalité en élevage**

#### **Collision, pendaison, écrasement, étouffement**

La mortalité des faisans et des perdrix en élevage est très variable. L'éleveur 2 nous dit constater 20 % de mortalité habituelle ; un cas fréquent selon lui est celle qui survient dans les bâtiments, lorsque les oiseaux s'envolent et percutent les poteaux ou les poutres. Loin d'être anecdotique, ce phénomène de mortalité par collision est reconnu comme fréquent dans la littérature spécialisée (Chatenet, 2014).

Dans les bâtiments, des incidents tels qu'une panne de lumière, provoquent parfois des paniques chez les perdreaux et faisandeaux, entraînant une mortalité massive par entassement des oiseaux dans les coins (éleveurs 2, 5).

Tous les éleveurs nous disent trouver de temps à autre des faisans morts par « pendaison » dans les volières, lorsque l'oiseau qui s'est envolé se coince le cou dans une maille du filet qui couvre la volière. Ce phénomène est considéré comme répandu (Chatenet, 2014).

Nous avons constaté ceci dans toutes nos visites. Les collisions des oiseaux sur les grillages des volières sont très fréquentes et violentes, particulièrement chez les perdrix (plus mobiles et sensibles au stress en élevage que les faisans). Le stress manifeste des oiseaux, leur propension à l'envol de fuite, l'effet de groupe et la longueur des volières (supérieure à 25 mètres, selon la charte du SNPCC) sont tels qu'on observe régulièrement des mouvements de panique (causés par un bruit, une apparition humaine, un rapace dans le ciel, etc.) entraînant un envol suivi -après la traversée de la volière- d'une collision massive de plusieurs centaines voire milliers d'oiseaux percutant le grillage à pleine vitesse.

Les éleveurs interrogés nous ont confirmé la fréquence de ces collisions. De façon paradoxale, la plupart d'entre eux ne semblent pas estimer que ces chocs soient très problématiques pour les oiseaux car « ils amortissent avec leurs pattes », bien qu'« ils meurent parfois » (sic). Il semble inévitable que beaucoup de perdrix voire de faisans soient victimes de traumatismes crâniens et autres blessures importantes lors de ces collisions.

La charte du SNPGC pour l'élevage des faisans et des perdrix demande d'« *éliminer régulièrement les oiseaux morts* » dans les volières. D'après les éleveurs rencontrés, **la découverte et l'enlèvement de cadavres font partie des tâches ordinaires de la tournée quotidienne des installations.**



© ASPAS

En volière, des cas de mortalité massive par étouffement et écrasement dans des mouvements de panique se produisent en cas d'orage ; plusieurs centaines d'oiseaux meurent alors (éleveurs 3, 4). La neige peut aussi provoquer une mortalité massive dans les volières, par effondrement des filets (éleveurs 1, 2, 3, 4).

Enfin, la transition entre la vie en bâtiment et celle en volière provoque une mortalité chez les faisans et perdrix. Selon Chatenet (2014), elle est due aux changements de température pour des oiseaux habitués aux radiants chauffants des bâtiments. Il y a d'abord une phase de mortalité par néphrite, suivie d'une mortalité liée aux parasites opportunistes qui vont proliférer à la suite de ce stress.

## Manipulation, contention, claustration

D'après les éleveurs, à chaque opération de capture dans les volières pour la mise en caisse de transport, « quelques » faisans et perdrix sont tués par choc ou mauvaise manipulation. Il peut s'agir d'un mauvais coup d'épuisette (utilisée pour les attraper), d'une morsure de chien (utilisé pour les rabattre), etc. (éleveurs 1, 2, 3, 6, 7).

Dans les caisses où ils sont ensuite placés, il arrive que des oiseaux meurent au cours du voyage, même quand celui-ci ne dure pas plus d'une heure. Selon les éleveurs, ces cas sont très peu fréquents. Certains éleveurs imputent cette mortalité au stress énorme subi par les oiseaux confinés à plusieurs individus dans des caisses extrêmement exigües.

Le stress des faisans lors des manipulations a été confirmé par des mesures hormonales (Goetz, 1974). On peut s'interroger sur les conséquences physiologiques et comportementales de ce stress inévitablement subi par des perdrix et faisans considérés par les éleveurs comme beaucoup plus nerveux et fragiles que des poules d'élevage, et entassés à plusieurs dans des caisses pendant plusieurs heures, dans des situations de contention et de claustration extrêmes.

## Maladies

Selon Chatenet, vétérinaire spécialisé (2014) : « *L'élevage de gibier est caractérisé par une forte circulation d'oiseaux d'un élevage à un autre en fonction des opportunités du marché ou des niveaux*



*d'équipement de chacun. Si cette activité de négoce ou l'achat de « démarrés » (jeunes oiseaux plus âgés que les poussins d'un jour, ndlr) sont une source de revenus et une solution d'organisation et de production efficace, ils représentent un risque sanitaire majeur ».*

Les traitements préventifs permettent d'éviter les affections les plus fréquentes mais n'empêchent pas certaines épidémies de survenir ; ceci semble assez rare dans les élevages que nous avons visités (sources : éleveurs).

Diverses épidémies dans les élevages d'animaux pour la chasse sont décrites dans les articles spécialisés. Par exemple une épidémie de pasteurellose aviaire s'est produite dans un élevage de faisans au Pays-Bas (Einum *et al.*, 2003). Appelée aussi « choléra des poules », cette maladie causée par une bactérie touche de nombreuses espèces d'oiseaux et se rencontre surtout dans les élevages de dindes, canards, oies et poules (Guérin & Boissieu, 2008a).

Observée en Italie à partir de 1966, puis en France à partir de 1973, la maladie de la rate marbrée a été trouvée dans 80 % des 29 élevages de faisans testés en France. Suite à ce constat, 1,1 millions de faisandeaux ont été vaccinés en 1984-85, donnant des jugés satisfaisants (Schricke *et al.*, 1986).

A contrario, la maladie de Newcastle n'a pas été trouvée chez 19 élevages français testés en 2014 (Guerry *et al.*, 2014), alors que cette maladie est répandue chez les faisans (Aldous & Alexander, 2008). Les faisans sont affectés par de nombreux parasites dont la présence et la circulation sont grandement favorisées par le contexte de l'élevage (concentration et transferts des animaux). Une étude menée sur un élevage de faisans communs au Pakistan montre la présence de parasites de 16 genres différents, ce qui représente vraisemblablement plusieurs dizaines d'espèces différentes de parasites (Asharf *et al.*, 2015).

Les maladies suivantes ont été identifiées chez des faisans ou perdrix d'élevage (liste non exhaustive) (Schricke, 1991 ; Menassé, 2007 ; Chatenet, 2014) :

Coccidiose, trichomonose, hexamitiose, histomonose, hématozoaire, toxoplasme, cryptosporidie, capillariose, syngamose, ascaridiose, hétérakidose, trichostrongylose, acuariose, téniasis, candidose, aspergillose, mycoplasmosse, salmonellose, colibacillose, pasteurellose, staphylococcie et streptococcie, rouget, tuberculose, clostridie, chlamydie, botulisme, hémophilose, pseudotuberculose, listériose, érythroblastose, pullorose, coryza infectieux, listériose, lymphomatose, maladie respiratoire chronique, septicémie, typhus, entérite virale, maladie de Newcastle, maladie de la rate marbrée, diphtérovariole, encéphalomyélite, maladie à dominante respiratoire, adénovirose, maladie de Gumboro, avitaminoses, cannibalisme (provoqué aussi par des parasitoses ou simplement par la captivité).

Enfin, l'épidémie d'influenza aviaire de 2016 en France a peu touché directement les faisans et perdrix d'élevage, mais a entraîné des interdictions temporaires de vente/lâchers des oiseaux et a contraint certains éleveurs à des abattages massifs (article du journal Le Parisien du 04/01/17 ; MAAF, 2017 ; sources : éleveurs).

Outre les très grandes difficultés financières que le blocage des ventes a entraînées pour les éleveurs concernés par cette épidémie, les conséquences ont été fortes pour les oiseaux en question : maintenus pendant plusieurs mois dans les élevages au lieu d'être lâchés, parfois lâchés quand même pour la chasse (par dérogation ou frauduleusement) ou de façon semble-t-il exceptionnelle « libérés » discrètement par commodité financière (certains éleveurs n'étant plus en capacité financière de nourrir les oiseaux interdits de lâchers) (sources : éleveurs).

### **5.1.3. La mortalité après lâcher**

#### **La plupart des faisans lâchés ne survivent pas**

Sachant que :

• 10 à 15 millions de faisans y sont lâchés chaque année (Mayot & Gavard-Gongallud, 2007 ; Mayot, 2014 ; ONCFS, 2014 ; Olioso, 2015 ; Aubry *et al.*, 2016) ;

- environ 3 millions de faisans y sont abattus à la chasse annuellement, dont une immense majorité issus de lâchers ;
- la population « sauvage » de faisans en France n'excède pas 500 000 individus



© CCO

on peut estimer très approximativement qu'une dizaine de millions de faisans lâchés annuellement et qui échappent aux tirs ne survivent pas dans la nature, au moins jusqu'à pouvoir s'y reproduire au printemps suivant leur lâcher.

Cette estimation est basée sur l'hypothèse selon laquelle le braconnage est relativement faible et le nombre de faisans déclarés abattus par les chasseurs est proche de la réalité.

D'après la DGI (Ministère de l'Agriculture) ayant sollicité l'avis de l'ANSES sur les risques d'influenza aviaire liés aux lâchers de faisans et de perdrix en période de chasse, **« les responsables cynégétiques indiquent une prédation humaine de l'ordre de 50 % et une prédation milieu de l'ordre de 30 % dans un délai très court après le lâcher (un délai de 48 heures est évoqué) »** (in ANSES, 2016).

Des suivis effectués dans les années 1980 par l'ONCFS/FNC sur des faisans communs lâchés pour le « repeuplement » permettent d'estimer les taux de survie suivants :

- Parmi les faisans lâchés en été, 6 à 13 % survivent jusqu'au printemps suivant, 2 à 13 % jusqu'à l'été suivant ;
- Parmi les faisans lâchés en hiver, 10 à 58 % survivent jusqu'au printemps.

Le faible taux de survie des faisans lâchés est constaté aussi au Royaume-Uni : selon une revue bibliographique faite par Madden *et al.* (2018), 60 % des 21 millions de faisans lâchés annuellement pour la chasse ne sont pas abattus et meurent d'autres causes (prédation, maladie, malnutrition, etc.) ou se dispersent. Notons que les auteurs de cette revue considèrent ceci comme un « *gâchis* » et proposent d'optimiser les pratiques pour élever et lâcher moins de faisans tout en continuant à pouvoir en chasser autant.

Quant aux faisans vénérés, une étude indique que des jeunes âgés de 8 semaines et lâchés en été ont un taux de survie de 25 % à 55 % un mois après le lâcher, et de 10 % à 40 % au printemps suivant (Roodbrouck, 2001).

## Prédateurs naturels, maladies et surtout inadaptation des faisans

Il semble admis que la prédation naturelle, particulièrement par les renards, est un des facteurs expliquant le faible taux de survie des faisans lâchés. Ceci mériterait toutefois d'être précisé, dans la mesure où les assertions et informations disponibles sur ce sujet sont principalement issues du milieu cynégétique, et beaucoup moins par des scientifiques indépendants. Ceci est particulièrement marqué en France.

Aucune étude en France ne permet en effet de quantifier le rôle de la prédation naturelle dans la mortalité des faisans. Quand bien même une proportion notable de faisans seraient tués par des prédateurs peu après leur lâcher (ce qui est vraisemblable mais non prouvé à ce jour par des études en France), il s'agirait de savoir si ces faisans auraient survécu aux autres causes de mortalité même en l'absence de prédateurs : maladies, manque de nourriture, manque d'habitat propice, conditions climatiques, etc.



En d'autres termes, la prédation des renards sur les faisans lâchés constitue-t-elle une mortalité dite additive (prédation de faisans qui auraient survécu dans la nature sans les renards) ou une mortalité dite compensatoire (prédation de faisans qui n'auraient de toute façon pas survécu dans la nature) ? Pour les responsables et les communicants cynégétiques, la question est manifestement tranchée depuis longtemps en faveur de la première hypothèse, ce qui permet d'encourager la chasse et le piégeage des renards. Pour les scientifiques, la question reste en suspens.

Au Royaume-Uni, les données obtenues pendant 25 ans de radiopistage de faisans lâchés a permis d'estimer que la prédation naturelle des renards concernerait 19 % des faisans lâchés avant l'ouverture de la chasse (juillet-septembre) et 16 % pendant la période de chasse (octobre-février). Après la fermeture de la chasse, entre mars et juillet, 20 à 71 % des faisanes (selon les sites) ayant survécu à la saison de chasse sont la proie de prédateurs naturels, majoritairement des renards (Sage *et al.*, 2018). De même que dans le cas des faisans, le taux de survie des autres animaux lâchés paraît faible.



© F. Caheze

Chez les perdrix rouges, des suivis de l'ONCFS montrent que le taux de survie des oiseaux lâchés dans un but de « renforcement de population », c'est-à-dire sans être chassés dans un premier temps, ne dépasse pas 17 % au printemps suivant ; ce taux peut être nul selon les sites et les années. De plus, les lâchers entraînent une augmentation de la pression de chasse qui s'exerce aussi sur les perdrix rouges « sauvages » (Ponce-Boutin *et al.*, 2006a ; 2006b ; 2012).

Chez les perdrix grises lâchées, pour celles qui survivent à la chasse, le taux de survie est très faible en hiver à cause de mal-adaptations anatomiques, morphologiques et comportementales. Très peu de perdrix grises lâchées survivent jusqu'au printemps suivant et parviennent à se reproduire, parfois avec des perdrix grises sauvages (Bech *et al.*, 2012).

## 5.2. Les impacts écologiques

### 5.2.1 Impact sur les autres animaux chassés

#### La perturbation comportementale des individus sauvages

Selon l'ONCFS (2013), les lâchers de perdrix grises effectués là où vivent des perdrix grises sauvages, entraînent des comportements agressifs chez celles-ci et provoquent des conflits qui pourraient notamment diminuer leur vigilance vis-à-vis des prédateurs.

L'impact du nourrissage des oiseaux lâchés sur le comportement des oiseaux sauvages ne semble pas connu. L'agrainage est une pratique très commune, tant pour les perdrix (Bro & Reitz, 2008) que pour les faisans (sources : éleveurs).

## Le tir d'autres animaux que ceux lâchés

Selon l'ONCFS (Bro et al., 2004), « Les lâchers de perdrix rouges peuvent mettre en danger les populations de perdrix grises lorsque les premières sont chassées en battue et que les secondes sont en faible densité. Lors des battues, les risques de confusion entre les deux espèces et les erreurs de tir peuvent gravement porter atteinte à la Perdrix grise (surexploitation involontaire) ».

L'ONCFS (2013) ajoute que « la distinction entre les deux espèces n'est pas toujours possible au moment du tir (sic), ce qui peut conduire à des dépassements de plan de chasse ou même à un tir en période prohibée lorsque les périodes légales de chasse ne sont pas les mêmes ». On peut supposer que le même phénomène se produit avec d'autres espèces.

### 5.2.2 Impact sur les prédateurs naturels

#### Le piégeage dans les élevages



Presque tous les éleveurs que nous avons interrogés pratiquent le piégeage des renards et autres animaux dans leur élevage ou autour de celui-ci. Une relative vétusté de beaucoup d'installations permet souvent l'intrusion ponctuelle de petits carnivores dans l'exploitation jusqu'au tour des volières, or on trouve toujours à l'extérieur des volières quelques faisans échappés, nécessitant un travail régulier de récupération par l'éleveur. La lutte contre les prédateurs naturels est donc pratiquée en continu par la pose de pièges.

La plupart des éleveurs que nous avons visités piègent régulièrement des rats. Il est en effet habituel que les élevages soient colonisés en extérieur voire en intérieur par des rats gris (*Rattus norvegicus*) et autres petits rongeurs. Les rats consomment l'aliment destiné aux oiseaux et s'attaquent parfois aux oiseaux eux-mêmes lorsque ceux-ci sont très affaiblis, malades. Contre les rats, la lutte chimique par empoisonnement est prônée dans les manuels (Chatenet, 2014).

Il paraît évident que cette utilisation de rodenticides en milieu non confiné (périphérie des volières) puisse atteindre d'autres animaux sauvages autour des élevages, particulièrement les prédateurs naturels pouvant se nourrir de rats ayant absorbé des anticoagulants. L'utilisation de rodenticides anticoagulants est connue en France notamment pour provoquer des mortalités massives dans la faune sauvage, particulièrement chez les mammifères carnivores et les rapaces (Jacquot, 2013).



### 5.2.3 Impact génétique

Importante en écologie, la notion de « pollution génétique » désigne notamment la modification du patrimoine génétique d'une population ou d'une espèce par introduction d'éléments génétiques étrangers, par exemple issus de variétés agronomiques sélectionnées par l'Homme.

Le risque existe a priori dans le cas des lâchers cynégétiques, puisque les espèces élevées, parfois depuis longtemps, vivent aussi à l'état sauvage où elles sont pour la plupart indigènes en Europe. Les conséquences écologiques peuvent théoriquement être importantes si le comportement de l'espèce dans la nature s'en trouve modifié.

À partir des années 1960-70 en France, des perdrix rouges ont été croisées avec des perdrix choukar du Moyen-Orient, dans un objectif de lâchers cynégétiques. Ces croisements sont désormais interdits. Une étude réalisée en 2002 sur 16 populations « sauvages » de perdrix rouges et dans différents élevages montre que les traces génétiques de cette hybridation existent encore. Ceci pourrait altérer les capacités d'adaptation des perdrix rouges et constitue une menace pour l'espèce (Quod *et al.*, 2006 ; BirdLife International, 2016a).

Dans les Alpes françaises, une étude génétique montre que 5 % des perdrix bartavelles présentent des traces d'hybridation avec la perdrix choukar. Ceci pourrait être une menace pour les perdrix bartavelles en modifiant leurs adaptations spécifiques au milieu alpin (Barilani *et al.*, 2007). Chez les perdrix grises, le niveau général de « pollution génétique » causée par les lâchers parmi les populations sauvages n'est pas connu (ONCFS, 2013).

Dans les Pyrénées, alors que la perdrix grise de plaine n'est pas présente naturellement, le taux d'hybridation des perdrix grises de montagne avec celles de plaine est estimé à 42 %, du fait de lâchers historiques (Novoa *et al.*, 2005).

Ce phénomène n'est pas spécifique à la France. En Italie, les lâchers massifs de perdrix grises en 1975 auraient contribué à la disparition des particularités de la sous-espèce endémique *Perdrix perdrix italica* (Liukkonen-Anttila *et al.*, 2002).

### 5.2.4 Autres impacts écologiques

#### En volière

Une étude réalisée en Angleterre sur des volières de faisans placées dans des bois (Neumann *et al.*, 2015) montre que la présence des faisans en grand nombre provoque un déclin des grands carabes (coléoptères prédateurs) et une augmentation des densités de diplopodes (« mille-pattes »), isopodes (« cloportes ») et gastéropodes (escargots). Les faisans mangent les carabes, ce qui entraîne vraisemblablement une augmentation des effectifs de proies de ces derniers. Cette étude concerne des volières contenant en moyenne 1 500 faisans/ha. Elle n'est donc pas extrapolable aux situations existant dans la nature en France. Elle peut tout de même interroger sur l'impact local de lâchers massifs et répétés de faisans sur les communautés d'invertébrés.



Carabe doré  
© D. Descouens

#### Les études détournées

Quelques études ont été réalisées en Grande-Bretagne sur la richesse écologique des parcs boisés de chasse à faisans. Réalisées par des organismes cynégétiques, elles mettent en évidence un effet positif de la gestion cynégétique sur la diversité en papillons (Robertson *et al.*, 1988), en plantes ou en oiseaux (Draycott *et al.*, 2008).

Une lecture rapide de la communication faite autour des résultats de ces études peut laisser penser que les lâchers de faisans ont des effets écologiques positifs. En réalité, les auteurs ont montré

l'impact positif d'un certain mode de gestion des boisements (coupes sélectives ponctuelles, etc.) en comparaison avec d'autres boisements dont on peut supposer qu'ils ont une gestion écologique moins positive. En aucun cas, ces études ne montrent un quelconque effet bénéfique des lâchers en tant que tels sur le plan écologique.

L'interprétation des études produites par le milieu cynégétique est donc parfois délicate, tant la sémantique utilisée peut être trompeuse à première vue. En France, l'ONCFS (Mayot & Gavard-Gongallud, 2007 ; Mayot, 2013) prodigue des recommandations pour « améliorer la forêt » par des coupes d'arbres, des plantations de résineux à côté des feuillus, la création de bandes d'herbes et de « cultures à gibiers », la distribution automatique de grains... tout ceci dans un objectif non pas écologique mais afin d'obtenir « *de fortes densités de faisans* ».

### 5.3. Les impacts sanitaires liés aux élevages de faisans

#### Un phénomène inéluctable mais pas étudié en France

Alors qu'un grand nombre de maladies et de parasites sont connus dans les élevages de faisans, il ne semble pas y avoir d'études disponibles sur la diffusion de ces pathogènes suite aux lâchers ni sur la situation sanitaire des faisans en liberté en France.

L'ONCFS écrit en 2004 (Bro *et al.*) : « *S'il est vrai que les oiseaux d'élevage peuvent introduire et/ ou entretenir des pathogènes en nature, cela n'a jamais été constaté en France à ce jour. Aucune étude n'a été réalisée en France à ce sujet car, malgré les questionnements des gestionnaires cynégétiques, cette problématique n'est jamais apparue comme réellement significative face à d'autres comme la qualité de l'habitat ou la prédation.* »

Wauty (non daté), vétérinaire spécialisé, indique pourtant que des lâchers de faisans atteints de syngamose dans plusieurs régions de France ont contaminé les populations sauvages.

Ce phénomène est connu de manière générale en épidémiologie, précise l'auteur : « *chaque population est porteuse de germes qui lui sont propres (parasites, bactéries, virus, etc.) et pour lesquels les oiseaux sont totalement adaptés (microbisme latent). Lorsque les populations se mélangent, les oiseaux jusqu'alors bien protégés vont connaître de nouveaux germes pour lesquels ils n'ont pas les défenses spécifiques pour les combattre, ce qui peut déboucher sur des épidémies.* »

Wauty précise que des faisans relâchés avec un faible taux de parasitisme peuvent ne présenter aucun symptôme. Ces faisans parasités auraient plus tendance à être capturés par des prédateurs que des faisans non parasités, ce qui n'empêche pas les survivants de se mêler aux faisans sauvages.



#### Le rôle du nourrissage

La source essentielle de la diffusion des pathogènes dans les populations de faisans sauvages est l'élevage lui-même ; ceci peut être amplifié par le nourrissage dans la nature (qui est une pratique très répandue). Selon Wauty (non daté), par le fait que les faisans se regroupent à la mangeoire, celle-ci est en effet un lieu de concentration des parasites, dans les aliments eux-mêmes et au sol. Les faisans qui viennent s'y nourrir se retrouvent infectés avec une plus grande probabilité qu'ailleurs.



## Conclusion

Le visiteur d'un élevage d'animaux pour la chasse peut être traversé d'un sentiment d'absurdité : des animaux sont élevés en nombre considérable, dans des conditions qu'on peut qualifier de misérables par rapport à leurs besoins, pour être ensuite lâchés puis abattus dans le cadre d'un loisir ou, pour ceux qui en réchappent, mourir par manque d'adaptation au milieu naturel.

Une des particularités de l'élevage d'animaux pour la chasse est la double contrainte permanente à laquelle sont confrontés les éleveurs :

- D'une part, obtenir des animaux suffisamment « sauvages » pour présenter un semblant d'intérêt cynégétique, sans toutefois qu'ils soient trop difficiles à abattre, voire pas difficiles du tout mais d'aspect assez vigoureux tout de même.
- Et d'autre part, élever suffisamment d'animaux pour que l'activité soit rentable, ce qui n'est manifestement pas compatible avec les impératifs biologiques des animaux en question.

Tantôt élevés en cage individuelle minuscule sur sol grillagé, tantôt en grande concentration dans des volières, tantôt dans le noir continu, tantôt dans la lumière continue, appareillés d'ustensiles mutilants, sans parent pour les poussins, sans poussin pour les parents, victimes de collisions, d'étouffements, confinés, entassés, stressés jusqu'à en mourir : ces millions d'animaux souffrent inévitablement.

Ils souffrent d'autant plus des conditions d'élevage qu'ils ont conservé génétiquement des caractères que possèdent beaucoup moins les animaux domestiques modifiés plus radicalement par la sélection agronomique : les animaux élevés pour la chasse ont une plus grande nervosité face aux humains, une plus grande propension à la fuite, à l'organisation sociale, à la mobilité, un besoin de territorialité excluant d'autres individus, une saisonnalité des activités, un grand besoin d'espace, un grand besoin de liberté.

Tous les éleveurs rencontrés nous ont confié les grandes contraintes du métier : horaires et volume de travail, incertitude économique. Les éleveurs semblent plutôt vieillissants et le secteur se réorganise vers une concentration de la « production » autour de quelques grosses entreprises. Malgré le déclin du nombre de chasseurs et de l'attrait cynégétique pour des animaux tels que les faisans, on peut craindre que cette industrialisation soit synonyme de conditions d'élevage encore plus mauvaises pour les animaux.

**L'ASPAS demande au gouvernement français  
L'INTERDICTION DES ÉLEVAGES D'ANIMAUX POUR LA CHASSE EN FRANCE**

## Bibliographie

- Aldous E.W. & Alexander D.J. (2008). Newcastle disease in pheasants (*Phasianus colchicus*): A review. *The Veterinary Journal* 175 (2) : 181-185
- ANCC (Association nationale des chasseurs de cailles) (2015). Les lâchers illégaux de chasse en France. Page consultée le 09/08/18. <http://www.chasseurdecailles.fr/les-lachers-illegaux-de-cailles-en-france-20017945/>
- ANSES (2011). La maladie hémorragique virale du lapin. 4 p. [https://www.anses.fr/fr/system/files/SANT-Fi-Maladie\\_hemo\\_viral\\_lapin.pdf](https://www.anses.fr/fr/system/files/SANT-Fi-Maladie_hemo_viral_lapin.pdf)
- ANSES (2013). La tularémie. Fiches « Maladies animales », 4 p.
- ANSES (2016). Avis relatif au risque lié à des aménagements envisagés des mesures cynégétiques dans le cadre de l'évaluation du niveau de risque d'influenza aviaire dans la faune sauvage. Saisine n° 2016-SA-0246
- Ashraf S., Javid A., Ashraf M. Akram M., Altaf M., Irfan M., Azmat H., Jabeen G., Ali Z. (2015). Studies on parasitic prevalence in ring necked pheasants (*Phasianus Colchicus*) in captivity. *Journal of Animal and Plant Sciences* 25 (3 Supp. 2) : 359-364.
- Aubry P., Anstett L., Ferrand Y., Reitz F., Klein F., Ruelle S., Sarasa M., Arnauduc J.-P., Migot P. (2016). Enquête nationale sur les tableaux de chasse à tir. Saison 2013-2014 – Résultats nationaux. *Faune sauvage* 310, supplément central. 8 p.
- Barilani M., Bernard-Laurent A., Mucci N., Tabarroni C., Kark S., Garrido J., Randi E. (2007). Hybridisation with introduced Chukars (*Alectoris chukar*) threatens the gene pool integrity of native Rock (*A. graeca*) and Red-legged (*A. rufa*) Partridge populations. *Biological Conservation*. 137. 57-69. 10.1016/j.biocon.2007.01.014.
- Bech N., Novoa C., Bro E., Boissier J. (2012). Conservation de la diversité génétique des populations naturelles de perdrix grise : la question des lâchers d'oiseaux d'élevage. *Faune Sauvage* 297 : 40-14.
- Biadi F. & Mayot P. (1990). *Les faisans*. Hatier, Paris.
- BirdLife International (2015). European Red List of Birds. Office for Official Publications of the European Communities, Luxembourg.
- BirdLife International (2016a). *Alectoris rufa*. The IUCN Red List of Threatened Species 2016 : e.T22678711A85911062. <http://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2016-3.RLTS.T22678711A85911062.en>. Téléchargé le 11/08/18.
- BirdLife International (2016b). *Coturnix coturnix*. The IUCN Red List of Threatened Species 2016 : e.T22678944A85846515. <http://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2016-3.RLTS.T22678944A85846515.en>. Téléchargé le 09/08/18.
- BirdLife International (2016c). *Phasianus colchicus*. The IUCN\* Red List of Threatened Species 2016 : e.T45100023A85926819. <http://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2016-3.RLTS.T45100023A85926819.en>. Téléchargé le 25/07/18.
- BirdLife International (2016d). *Syrnaticus reevesii*. The IUCN\* Red List of Threatened Species 2016 : e.T22679346A92811826. <http://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2016-3.RLTS.T22679346A92811826.en>. Téléchargé le 25/07/18.
- Bro E. (2008). Le colin de Californie. In FNC\* & ONCFS\*. *Tout le gibier de France : Atlas de la biodiversité de la faune sauvage, les 90 espèces chassables*. Hachette : 141-142.
- Bro E. (2015a). Faisan vénéré. In Issa N. & Muller Y. coord. *Atlas des oiseaux nicheurs de France métropolitaine, nidification et présence hivernale*. LPO/SEOF/MNHN. Delachaux & Niestlé : 224-227.
- Bro E. (2015b). Perdrix grise. In Issa N. & Muller Y. coord. *Atlas des oiseaux nicheurs de France métropolitaine, nidification et présence hivernale*. LPO/SEOF/MNHN. Delachaux & Niestlé : 216-219.



- Bro E., Crosnier A., Reitz F., Landry F. (2012). La situation de la perdrix grise en France. État des lieux en 2008. *Faune Sauvage* 295 : 19-24.
- Bro E., Ferrier M.-E., Soyez D., Berny P., Reitz F., Gaillet J.-R. (2004). Faut-il s'inquiéter de l'état sanitaire des perdrix grises sauvages ? *Faune Sauvage* 261 : 6-17.
- Bro E. & Mayot P. (2006). Opérations de reconstitution de populations de perdrix grises et de perdrix rouges en France. Bilan quantitatif et aspects techniques. *Faune Sauvage* 274 : 6-24.
- Bro E. & Reitz F. (2008). La perdrix grise de plaine. In FNC\* & ONCFS\*. Tout le gibier de France : *Atlas de la biodiversité de la faune sauvage, les 90 espèces chassables*. Hachette : 116-123.
- Boissieu C. & Guérin J.-L. (2007). Les coccidioses aviaires. Avicampus, École Vétérinaire de Toulouse. <http://www.avicampus.fr/PDF/PDFpathologie/coccidioses.pdf> Fiche internet téléchargée le 15/08/18.
- Champagnon J. (2011). *Conséquences des introductions d'individus dans les populations d'oiseaux exploités : l'exemple du canard colvert Anas platyrhynchos*. Thèse de Doctorat, Université de Montpellier 2, 290 p.
- Champagnon J., Gauthier-Clerc M., Lebreton J.-D., Mouronval J.B., Guillemain M. (2013). Les canards colverts lâchés pour la chasse interagissent-ils avec les populations sauvages ? *Faune Sauvage* 298 : 4-9.
- Chatenet X. (2014). *Les maladies du gibier à plumes*. Eds France Agricole, 261 p.
- Chazara O., Minvielle F., Roux D., Bed'hom B., Feve K., Coville J.L., Kayang B., Lumineau S., Vignal A., Boutin J.M., Rognon X. (2010). Evidence for introgressive hybridation of wild common quail (*Coturnix coturnix*) by domesticated Japanese quail (*Coturnix japonica*) in France. *Conserv. Genet.* 11 : 1051-1062.
- Choisy J.-P. (1984). *Le chevreuil*. In : Fayard A., Saint-Girons M.-C., Maurin H.. Atlas des Mammifères sauvages de France. Société française pour l'Etude et la Protection des Mammifères. Paris : 224-225.
- Craine N.G., Nuttall P.A., Marriott A.C., Randolph S.E. (1997). Role of grey squirrels and pheasants in the transmission of *Borrelia burgdorferi* sensu lato, the Lyme disease spirochaete, in the U.K. *Folia Parasitol (Praha)* 44 : 155-160.
- Damange J.-P., Faure J.-M., Mignon-Gasteau S., Mayot P., Thémé A., Reitz F., Boivin X., Leterrier (2005). Etude des réactions d'évitement vis-à-vis de l'homme dans deux populations de faisans. *Compte-rendu des sixièmes journées de la recherche avicole, St Malo*, ITAVI éd., Paris: 92-96.
- Deceunink B. & Dalloyau S. (2015). Canard colvert. In Issa N. & Muller Y. coord. *Atlas des oiseaux nicheurs de France métropolitaine, nidification et présence hivernale*. LPO/SEOF/MNHN. Delachaux & Niestlé : 128-131.
- Deregnaucourt S., Guyomarch'h J.C., Aebischer N.J. (2002). Hybridation between European Quail *Coturnix coturnix* and Japanese Quail *Coturnix japonica*. *Ardea* 90 : 15-21.
- Draycott R. A. H., Hoodless A. N., Sag R. B. (2008). Effects of pheasant management on vegetation and birds in lowland woodlands. *Journal of Applied Ecology* 45 : 334-341.
- Ebani V. V., Bertelloni F., Mani P. (2016). Serological evidence of exposure to zoonotic tick-borne bacteria in pheasants (*Phasianus colchicus*). *Annals of Agricultural and Environmental Medicine* 24 (1) : 82-85.
- Einum P., Kiupel M., Bolin C. (2003). Outbreak of Fowl Cholera in Ring-Necked Pheasants (*Phasianus colchicus*). *Avian Dis.* 47 (3) : 777-80.
- Etchecopar R.D. (1955). L'acclimatation en France des oiseaux au cours des 100 dernières années. *La Terre et la Vie* 1 : 42-53.
- Gassal S. & Schmäscke R. (2006). The helminth and coccidial fauna of pheasants (*Phasianus colchicus*) in view of the specific environmental conditions in pheasantries and in the wild. *Berl Munch Tierarztl Wochenschr* 119 (7-8) : 295-302.

- Gavard-Gongallud N. (2000). *L'élevage du gibier à plumes*. «Élevage, pathologie, habitat, population». Ed. France Agricole : 242.
- Goetz R. (1974). Handling and field stress in a transplanted F1 ring-necked pheasant population as determined by corticosterone levels in plasma and adrenal glands. *Retrospective Theseand dissertations*. Paper 5144.
- Gouvernement of Canada (2012). Pathogen Safety Data Sheets: Infectious Substances – Eastern equine encephalitis (EEEV), Western equine encephalitis (WEEV). <https://www.canada.ca/en/public-health/services/laboratory-biosafety-biosecurity/pathogen-safety-data-sheets-risk-assessment/eastern-equine-encephalitis.html> Page internet consultée le 15/08/18
- Guérin J.-L. & Boissieu C. (2008a). La pasteuriose aviaire. Avicampus, École Nationale Vétérinaire de Toulouse. <http://www.avicampus.fr/PDF/PDFpathologie/pasteurellose.pdf> Fiche internet téléchargée le 15/08/18
- Guérin J.-L. & Boissieu C. (2008b). L'histomonose. Avicampus, École Nationale Vétérinaire de Toulouse. <http://www.avicampus.fr/PDF/PDFpathologie/histomonose.pdf> Fiche internet téléchargée le 15/08/18
- Guérin J.-L., Boissieu C., Corrand L. (2009). La Syngamose. Avicampus, École Nationale Vétérinaire de Toulouse. <https://www.avicampus.fr/PDF/PDFpathologie/syngamose.pdf> Fiche internet téléchargée le 15/08/18
- Guerry I., Schmitz A., Rautureau S., Niqueux E., Briand F.-X., Jestin V. (2014). Bilan de la surveillance de l'Influenza aviaire et de la maladie de Newcastle en France en 2014. *Bulletin épidémiologique, santé animale et alimentation* 71/spéciale MRE : 59-65.
- Guillemain M. & Fouque C. (2008). Le canard colvert. In FNC\* & ONCFS\*. *Tout le gibier de France : Atlas de la biodiversité de la faune sauvage, les 90 espèces chassables*. Hachette : 160-167.
- Hars J., Rossi S., Faure E., Taconet A.-L., Gay P., Landelle P., Richomme C. (2015). Risques sanitaires liés à l'importation de gibier sauvage d'élevage et de repeuplement. *Bulletin épidémiologique, santé animale et alimentation* 66 : 48-50.
- Kayvanfar N., Aliabadian M., Niu X., Zhang Z., Liu Y. (2016). Phylogeography of the Common Pheasant *Phasianus colchicus*. *Ibis*. 159 : 430-442.
- Jacquot M. (2013). *Usage des rodenticides anticoagulants et conséquences en termes d'exposition et d'impact pour les populations de renard roux*. Biodiversité et Ecologie. Université de Franche-Comté, 187 p.
- Kurtenbach K., Carey D., Hoodless A.N., Nuttall P.A., Randolph S.E. (1998). Competence of pheasants as reservoirs for Lyme disease spirochetes. *J Med Entomol*. 35: 77-81.
- Landry P. & Migot P. (2000). Enquête nationale sur les tableaux de chasse à tir 1998-1999. *Faune sauvage* 251.
- Letty J., Aubineau J., Berger F., Marchandeu S. (2006). Repeuplement des lapins de garenne : enseignement des suivis par radiopistage. *Faune Sauvage* 274 : 76-88.
- Lieury N., Ruetten S., Albaret M., Drouyer F., Baudoux N., Letty J., Urbaniac C., Devillard S., Million A. (2016). Les prélèvements de renards limitent-ils leur densité ? La compensation par l'immigration, un concept-clé pour comprendre l'impact des prélèvements sur les populations de renards. *Faune Sauvage* 130 : 10-16.
- Liukkonen-Anttila T., Uimaniemi L., Orell M., Lumme J. (2002). Mitochondrial DNA variation and the phylogeography of the grey partridge (*Perdix perdix*) in Europe: from Pleistocene history to present day populations. *Journal of Evolutionary Biology* 15 : 971-982.
- Macdonald D.W. & Barrett P. (1995). *Guide complet des mammifères de France et d'Europe*. Delachaux & Niestlé, Paris, 304 p.
- Madden J. R., Whiteside M. A. (2014). Selection on behavioural traits during 'unselective' harvesting means that shy pheasants better survive a hunting season. *Animal Behaviour* 87 : 129-135.



- Madden J. R., Hall A., Whiteside M. A. (2018). Why do many pheasants released in the UK die, and how can we best reduce their natural mortality ? *European Journal of Wildlife Research* 64 (4).
- Madge S., McGowan P. (2002). *Pheasants, partridges and grouse: a guide to the pheasants, quails, grouse, guineafowl, buttonquails, and sandgrouse of the world*. Princeton University Press.
- MAAF (Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt) (2017). Instruction technique DGAL/SDSPA/2017-297 du 31/03/2017, 23 p.
- MAP (Ministère de l'agriculture et de la pêche) (2006). Arrêté du 12 mai 2006 fixant les mesures sanitaires applicables aux élevages de gibier à plumes destiné à être lâché dans le milieu naturel et au lâcher de ce gibier. Version consolidée au 29 juillet 2018. NOR: AGRG0600922A
- MAP & MEDD (Ministère de l'agriculture et de la pêche & Ministère de l'écologie et du développement durable) (2006). Arrêté du 7 juillet 2006 portant sur l'introduction dans le milieu naturel de grand gibier ou de lapins et sur le prélèvement dans le milieu naturel d'animaux vivants d'espèces dont la chasse est autorisée. Version consolidée au 29 juillet 2018. NOR: DEVP0650375A
- MAP & MEDD (Ministère de l'agriculture et de la pêche & Ministère de l'écologie et du développement durable) (2007). Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Version consolidée au 30 août 2018. NOR: DEVN0752752A
- Marchandeau S. & Letty J. (2008). Le lapin de garenne. In FNC\* & ONCFS\*. *Tout le gibier de France : Atlas de la biodiversité de la faune sauvage, les 90 espèces chassables*. Hachette : 145-150.
- Mayot (2006). Gestion cynégétique du faisán commun : tendances actuelles. *Faune Sauvage* 274 : 70-75.
- Mayot P. (2008a). Le colin de Virginie. In FNC\* & ONCFS\*. *Tout le gibier de France : Atlas de la biodiversité de la faune sauvage, les 90 espèces chassables*. Hachette : 143-144.
- Mayot P. (2008b). Le faisán commun. In FNC\* & ONCFS\*. *Tout le gibier de France : Atlas de la biodiversité de la faune sauvage, les 90 espèces chassables*. Hachette : 131-137.
- Mayot P. (2013). Le faisán commun. Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. <http://www.oncfs.gouv.fr/Connaitre-les-especes-ru73/Le-Faisan-commun-ar1227> Page consultée le 15/08/18.
- Mayot P. (2014). Densités de coqs au printemps 2013, évolution des densités de reproducteurs au printemps. *Lettre d'information du réseau Perdrix-Faisan* 22 : 11-12.
- Mayot P. (2017). L'identification des prédateurs de nids du faisán commun : pas si simple - L'apport du piégeage photographique. *Faune Sauvage* 314 : 4-9.
- Mayot P. & A. Crosnier (2012). - Le faisán commun en France : statut de l'espèce en 2008. *Faune Sauvage* 295 : 29-32.
- Mayot P. & Gavard-Gongallud N. (2007). *Le faisán commun, la reconquête*. Artemis, 144 p.
- McGowan P.J.K., Kirwan G.M., Boesman P (2013). Common Pheasant (*Phasianus colchicus*). In: del Hoyo, J., Elliott, A., Sargatal, J., Christie, D.A. and de Juana, E. (eds), *Handbook of the Birds of the World Alive*, Lynx Edicions, Barcelona.
- MELAT (Ministère de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports) (1987). Arrêté du 26 juin 1987 fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée. Version consolidée au 29 juillet 2018. NOR: ENVN8700064A
- Melin J.M., Labier M., 1988. Influence du taux protidique de l'aliment de démarrage sur les performances de croissance et d'emplumement du faisán. *Ann. Zootech.* 37 : 143-150.
- Melin J.M. & Damange J.-P. (2002). Sélection sur la couvaison naturelle dans une souche de faisans (*Phasianus colchicus*) élevée en captivité. *Zeitschrift für Jagdwissenschaft* 48 (Suppl 1) : 327.
- Menassé V. (2007). *Les faisans - Guide de l'élevage rentable*. De Vecchi, 127 p.

- Neumann J. L., Holloway G. J., Sage R. B., Hoodless A. N. (2015). Releasing of pheasants for shooting in the UK alters woodland invertebrate communities. *Biological Conservation* 191 : 50-59.
- Novoa C., Martin J.-F., Blanc-Manel S., Taberlet, P. (2005). La perdrix grise des Pyrénées : une entité génétique menacée. *Faune Sauvage Spécial génétique* 265 : 64-69.
- Olioso G. (2015). Perdrix rouge, in Issa N. & Muller Y. coord. *Atlas des oiseaux nicheurs de France métropolitaine, nidification et présence hivernale*. LPO/SEOF/MNHN. Delachaux & Niestlé : 212-215.
- Olioso G. & Mayot P. (2015). Faisan de Colchide. In Issa N. & Muller Y. coord. *Atlas des oiseaux nicheurs de France métropolitaine, nidification et présence hivernale*. LPO/SEOF/MNHN. Delachaux & Niestlé : 228-231.
- ONCFS (2010). Quelles sont les règles relatives au lâcher de gibier ? <http://www.oncfs.gouv.fr/Fiches-juridiques-chasse-ru377/Quelles-sont-les-regles-relatives-au-lacher-de-gibier-ar1039> Page consultée le 29/08/18.
- ONCFS (2011). La question juridique : la chasse en enclos. *Revue nationale de la chasse* 763 : 2.
- ONCFS (2013a). La perdrix grise. <http://www.oncfs.gouv.fr/Connaitre-les-especes-ru73/La-Perdrix-grise-ar452> Page consultée le 12/08/18.
- ONCFS (2013b). La perdrix rouge. <http://www.oncfs.gouv.fr/Connaitre-les-especes-ru73/La-Perdrix-rouge-ar1522> Page consultée le 12/08/18.
- ONCFS (2014). Le Faisan de Colchide, effectifs nicheurs. <http://www.oncfs.gouv.fr/Suivi-des-oiseaux-de-passage-ru558/Faisan-de-Colchide-Effectifs-nicheurs-ar1618> Page consultée le 29/07/18.
- Pascal M., Lorvelec O., Vigne J.-D. (2006). *Invasions biologiques et extinctions – 11 000 ans d'histoire des vertébrés en France*. Belin-Quae, 350 p.
- Petitjean M.J., Guillot P., Malineau G., 1986. Maîtrise de la reproduction du faisan. C.R. 7° Conf. Europ. Avic. (Paris, Août 1986), Larbier M. Ed. (1) : 148-152.
- Pépin D (1993). Bilan critique des opérations de repeuplement en petit gibier. *INRA Prod. Anim.* 6 (4) : 269-675.
- Péroux R. (2008). Le lièvre d'Europe. In FNC\* & ONCFS\*. *Tout le gibier de France : Atlas de la biodiversité de la faune sauvage, les 90 espèces chassables*. Hachette : 124-130.
- Péroux R. (2010). Faisan de Colchide. In LPO Auvergne. *Atlas des oiseaux nicheurs d'Auvergne*. LPO Auvergne, Delachaux & Niestlé, Paris : 68-71.
- Péroux R. & Guitton J.-S. (2011). Le lièvre d'Europe. ONCFS <http://www.oncfs.gouv.fr/Connaitre-les-especes-ru73/Le-Lievre-dEurope-ar649> Page consultée le 13/08/18.
- POLEN-ONCFS (2012). Tableaux de synthèse comparatifs entre les enclos cynégétiques et les parcs de chasse. [http://www.charente-maritime.gouv.fr/content/download/8915/47996/file/tableau\\_enclos.pdf](http://www.charente-maritime.gouv.fr/content/download/8915/47996/file/tableau_enclos.pdf) Téléchargé le 09/08/18.
- Ponce-Boutin F. (2008). La perdrix rouge. In FNC & ONCFS. *Tout le gibier de France : Atlas de la biodiversité de la faune sauvage, les 90 espèces chassables*. Hachette : 124-130.
- Ponce-Boutin F. (2013). La perdrix rouge. ONCFS <http://www.oncfs.gouv.fr/Connaitre-les-especes-ru73/La-Perdrix-rouge-ar1522> Page consultée le 11/08/18.
- Ponce-Boutin F., Brun J.C., Mathon J.F., Ricci J.C. (2006a). Propositions pour une gestion durable de populations de perdrix rouges. Quelle place pour les lâchers ? *Faune Sauvage, cahier technique* 274 : 48-55.
- Ponce-Boutin F., Crosnier A., Reitz F. (2006b). La perdrix rouge et sa chasse en région méditerranéenne : résultat d'une enquête. *Faune Sauvage, cahier technique* 274 : 40-47.



Ponce-Boutin F., Crosnier A., Reitz F. (2012). Situation de la perdrix rouge en France en 2008. *Faune Sauvage* 295 : 25-28.

Quod A., Ponce-Boutin F., Ricci J.-C., Coste G. (2007). La perdrix rouge : que faire pour son avenir dans les habitats méditerranéens ? Séminaire d'Istres du 24 juin 2006. *Faune Sauvage* 276 : 28-37.  
Reitz F. & Mayot P. (2012). Réseau Perdrix-Faisans ONCFS/FNC/FDC. L'état des populations suivies en 2011. *Faune Sauvage*, cahiers techniques 294 : 40-42.

Ricard F.H., Petitjean M.J., 1989. Composition anatomique du faisan de tir. Comparaison avec des poulets de poids similaire. *Ann. Zootech.* 38 : 11-18.

Ricard F.H., Petitjean M.J., Melin J.M., Marche G., Malinlau G. (1991). Croissance et engraissement de faisandeaux élevés en volière ou en claustration. *INRA Productions animales* 4 (2) :117-121.

Rio B. (2001). *Toutes les chasses du faisan*. Eds Jean-Paul Gisserot, 62 p.

Robertson P.A., Woodburn M.I.A., Hill D.A. (1988). The effect of woodland management on the abundance of butterflies in Dorset, England. *Biological Conservation* 45 : 159-167.

Robertson P. A., Woodburn M.I.A., Hill D. A. (1993). Factors affecting winter pheasant density in British woodlands. *J. Appl. Ecol.* 30: 459-464.

Roodbrouck A. (2001). Acclimatation de Faisans vénérés (*Syrnaticus reevesii*) d'élevage en France (1985-1995). Actes du colloque international Perdrix VII. *Game and wildlife Science* 18 : 273-287.

Roodbrouck A., Brun J.C., Marchandea S., Bioadi F. (1988). Statut du faisan vénéré en France. Enquête nationale 1987. *Bull. mens. ONC* 128 : 10-14.

Sage R., Turner C. V., Woodburn M. I., Sotherton N. V., Hoodless A. N., Draycott R. H. D., Sotherton N. W. (2018). Predation of released pheasants *Phasianus colchicus* on lowland farmland in the UK and the effect of predator control. *European Journal of Wildlife Research* 64 (2).

Saint-Andrieux C., Klein F., Pfaff E. (2008b). Le cerf sika. In FNC & ONCFS. *Tout le gibier de France : Atlas de la biodiversité de la faune sauvage, les 90 espèces chassables*. Hachette : 34-36.

Saint-Andrieux C., Kein F., Pfaff E. (2008c). Le daim. In FNC & ONCFS. *Tout le gibier de France : Atlas de la biodiversité de la faune sauvage, les 90 espèces chassables*. Hachette : 30-33.

Santilli F. & Bagliacca M. (2012). Occurrence of eggs and oocysts of intestinal parasites of pheasant (*Phasianus colchicus*) in droppings collected in differently managed protected areas of Tuscany (Italy). *Eur. J. Wildl. Res.* 58: 369-372.

Satriano S. F., Luginbuhl R. E., Wallis R., Jungherr E., Williamson L. A. (1958). Investigation of eastern equine encephalomyelitis : IV. Susceptibility and transmission studies with virus of pheasant origin. *American Journal of Epidemiology* 67, (1) : 21-34.

Schaal A. (1984). Le Daim. In : Fayard A., Saint-Girons M.-C., Maurin H.. *Atlas des Mammifères sauvages de France*. Société française pour l'Etude et la Protection des Mammifères. Paris : 222-23.

Schricke E. (1991). *Le faisan de chasse. Élevage et maladies*. Ed. Le Point Vétérinaire. Maisons-Alfort, 448 p.

Schricke E., Durand M., Limousin C. (1986). La maladie de la rate marbrée du faisan d'élevage en France : enquête épidémiologique et résultat d'une vaccination de masse en 1984-1985. *Bull. Acad. Vét. de France* 59 : 201-209.

SEPM (Secrétariat d'État auprès du Premier Ministre) (1989a). Arrêté du 17 août 1989 relatif à la capture de l'alouette des champs au moyen de matoles dans les départements des Landes, de Lot-et-Garonne et de Tarn-et-Garonne. Version consolidée au 21 juin 2017. NOR: PRME8961373A

SEPM (Secrétariat d'État auprès du Premier Ministre) (1989b). Arrêté du 17 août 1989 relatif à la capture de l'alouette des champs au moyen de pantès dans les départements de la Gironde, des Landes, de Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Atlantiques. Version consolidée au 16 janvier 2018. NOR: PRME8961374A

SEPM (Secrétariat d'État auprès du Premier Ministre) (1989c). Arrêté du 17 août 1989 relatif à la tenderie aux vanneaux dans le département des Ardennes. Version consolidée au 25 juin 2018. NOR: PRME8961376A

SEPM (Secrétariat d'État auprès du Premier Ministre) (1989d). Arrêté du 17 août 1989 relatif à l'emploi des gluaux pour la capture des grives et des merles destinés à servir d'appelants dans les départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Alpes-Maritimes, des Bouches-du-Rhône, du Var et de Vaucluse. Version consolidée au 18 août 2018. NOR: PRME8961372A

SNPGC (non daté). Communiqué de presse. [http://www.snpgc.fr/communiqués\\_presse.php](http://www.snpgc.fr/communiqués_presse.php), page consultée le 7/8/18.

Thémé A., Vanesson R., Mayot P. (2006). Le conservatoire des souches de faisan commun à l'ONCFS – Des oiseaux de qualité pour des opérations de repeuplement. *Faune Sauvage* 274 : 64-69.

Tompkins D. M., Parish D. M. B., Hudson P.J. (2002). Parasite-mediated competition among red-legged partridges and other lowland gamebirds. *Jour. Wild. Manag.* 66 : 445-450.

Tupigny B. (1996). Production et commercialisation des gibiers. Tome 1, Gibier à plumes : faisan, perdrix, canard colvert. Ed. Institut Technique d'Aviculture, 198 p + annexes.

Villanúa D., Acevedo P., Höfle U., Rodríguez O., Gortázar C. (2006). Changes in parasites transmission stage after pheasant release. *J Helminthol.* 80 : 313-318.

Wang B., Xie X., Liu S., Wang X., Pang H., Liu Y. (2017). Development and characterization of novel microsatellite markers for the Common Pheasant (*Phasianus colchicus*) using RAD-seq. *Avian Res* 8:4.

Wauty J.-P. (non daté). *Quelques bonnes pratiques d'hygiène en élevage de faisan ainsi que sur chasse*. Compte-rendu de communication orale (conférence).

Zhou C., Xu J, Zhang Z. (2015). Dramatic decline of the Vulnerable Reeves's pheasant *Syrnaticus reevesii*, endemic to central China. *Oryx* 49 (3) : 529-534.



## Lexique

ANCC : Association nationale des chasseurs de cailles

ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

DGI : Direction Générale de l'Alimentation

FDC : Fédération départementale des chasseurs

FNC : Fédération nationale des chasseurs

INRA : Institut national de la recherche agronomique

IUCN (= UICN) : Union internationale pour la conservation de la nature

LPO : Ligue pour la protection des oiseaux

ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage (ex-ONC)

SNA : Syndicat national des accouveurs

SNPGC : Syndicat national des producteurs de gibier de chasse

SYSAAF : Syndicat des sélectionneurs avicoles et aquacoles français

## Annexe 1 : liste des élevages visités

Les élevages suivants ont été visités. Ils sont mentionnés dans le texte du document par leur numéro, de 1 à 9.

### 1) Élevage - Drôme 26

*Faisans communs (reproduction), faisans vénérés, perdrix rouges, perdrix grises, lièvres d'Europe (reproduction) - Visite le 14/08/18*

### 2) Élevage - Drôme 26

*Faisans communs, perdrix rouges, perdrix grises - Visite le 14/08/18*

### 3) Élevage - Isère 38

*Faisans communs, perdrix rouges, perdrix grises - Visite le 17/08/18*

### 4) Élevage - Drôme 26

*Faisans communs, perdrix rouges - Visite le 20/08/18*

### 5) Élevage - Gard 30

*Faisans communs, perdrix rouges - Visite le 21/08/18*

### 6) Élevage - Gard 30

*Perdrix rouges (reproduction jusqu'en 2018), faisans communs - Visite le 21/08/18*

### 7) Élevage - Allier 03

*Faisans communs (reproduction), faisans vénérés, perdrix rouges, perdrix grises - Visite le 27/08/18*

### 8) Élevage - Allier 03

*Perdrix rouges (reproduction), faisans communs - Visite le 27/08/18*

### 9) Élevage - Gard 30

*Lapins de garenne (reproduction), faisans communs, perdrix rouges - Visite le 28/08/18*



© J. Strzelecki

**Rédaction et mise en page :**

ASPAS - Association pour la protection des animaux sauvages

**Photographies :**

ASPAS, F. Cahez, R. Collange, D. Daniels, D. Descouens, Pixabay,  
P. Rigaux, J. Strzelecki, Wikimedia Commons : Moebius, Aiwo



**Association pour la protection des animaux sauvages**

[www.aspas-nature.org](http://www.aspas-nature.org)



@ASPASnature